

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD





# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Cette publication a été réalisée par la Société du Plan Nord.

La publication est accessible sur le site Web gouvernemental Québec.ca :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/societe-plan-nord/publications>

Dépôt légal – Septembre 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-94679-3 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-94680-9 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                     |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----|
| TABLE DES MATIÈRES                                                                  | 1  |
| MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION                                | 3  |
| MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL                                              | 5  |
| 1. L'ORGANISATION                                                                   | 7  |
| 1.1 L'organisation en bref                                                          | 7  |
| 1.2 Faits saillants                                                                 | 9  |
| 2. LES RÉSULTATS                                                                    | 19 |
| 2.1 Plan stratégique                                                                | 19 |
| 3. LES RESSOURCES UTILISÉES                                                         | 29 |
| 3.1 Utilisation des ressources humaines                                             | 29 |
| 3.2 Utilisation des ressources financières                                          | 32 |
| 3.3 Utilisation des ressources informationnelles                                    | 32 |
| 4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES                                                       | 33 |
| 4.1 Gestion et contrôle des effectifs                                               | 33 |
| 4.2 Développement durable                                                           | 34 |
| 4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics                | 39 |
| 4.4 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord | 40 |
| 4.5 Gouvernance                                                                     | 50 |
| 4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels                 | 73 |
| 4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration                  | 74 |
| 4.8 États financiers                                                                | 76 |



# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Je suis fière de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2022-2023 de la Société du Plan Nord.

Tout en poursuivant la mise en œuvre de la dernière année du Plan d'action nordique 2020-2023, l'année 2022-2023 a été marquée par le début des travaux en vue de l'élaboration du prochain plan d'action nordique.

Pendant le dernier exercice, le conseil d'administration a pris part à plusieurs chantiers d'importance.

Les membres ont d'abord été impliqués dans l'élaboration du Plan stratégique de la Société pour la période 2023-2028. Un groupe de travail formé de six administrateurs a contribué spécifiquement à ce dossier. Le conseil d'administration a notamment tenu compte des commentaires de l'Assemblée des partenaires sur les priorités à inclure au Plan stratégique 2023-2028 pour effectuer ses choix. Le conseil a aussi approuvé le Plan d'exploitation de la Société pour la période 2023-2024, le tout premier découlant de la nouvelle planification stratégique.

En marge de ces travaux, plusieurs membres de l'Assemblée des partenaires ont vu leur mandat renouvelé au cours du dernier exercice.

Le conseil d'administration a aussi mis à jour ses règles de gouvernance et de fonctionnement à la suite de la sanction du projet de loi n° 4 du gouvernement du Québec, soit la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*. Il a également approuvé de nouveaux profils de compétence et d'expérience de ses membres et adopté une démarche intégrée de développement durable qui favorise l'intégration de ses trois axes aux autres planifications de la Société.

Deux nouveaux membres du conseil d'administration ont été nommés par le gouvernement du Québec en février 2023, ce qui porte à 13 le nombre de membres et le taux de représentativité des femmes à 54 %.

En terminant, je tiens à remercier mes collègues du conseil d'administration et les membres de l'Assemblée des partenaires pour leur implication. Nul doute que la synergie et la collaboration sont au cœur de nos discussions afin de contribuer au développement du territoire nordique, au bénéfice de nos communautés. Je me joins également aux membres du conseil d'administration pour remercier chaleureusement les équipes qui assurent avec agilité et leadership la réalisation des mandats de la Société du Plan Nord.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Élisabeth Blais'.

**Élisabeth Blais**

Présidente du conseil d'administration



# MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion de la Société du Plan Nord pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2023.

Ce rapport rend compte des activités réalisées et des résultats obtenus en 2022-2023. Cet exercice coïncide avec la dernière année de mise en œuvre du Plan d'action nordique 2020-2023 (PAN) du gouvernement du Québec ainsi que du Plan stratégique 2020-2023 de la Société.

Tout en favorisant le mieux-être des communautés, le développement durable est demeuré au centre des préoccupations de la Société.

Pendant l'année, la Société a poursuivi sa contribution au développement des télécommunications sur l'ensemble du territoire, permettant notamment le déploiement de la couverture Internet sans fil haute vitesse dans les communautés et le long des principales routes en Eeyou Istchee Baie-James (EIBJ) et au Nunavik. Un projet a été approuvé pour améliorer la sécurité routière en EIBJ grâce à une meilleure couverture cellulaire.

En 2022-2023, la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire a été en mesure de transborder quelque 14,2 millions de tonnes de fer pour ses clients, tout en poursuivant la réalisation de projets d'investissements majeurs multiusagers d'une valeur totale de 315 millions de dollars, permettant ainsi de soutenir la croissance durable de ses opérations.

Durant cette période, la Société du Plan Nord a par ailleurs soutenu 22 projets grâce à l'enveloppe d'opportunité du Plan d'action nordique. Il s'agit de projets d'envergure de partout sur le territoire nordique qui répondent à des enjeux identifiés par les acteurs du territoire pendant la mise en œuvre du PAN. Cela représente 81 millions de dollars en retombées au nord du 49<sup>e</sup> parallèle.

De plus, le Fonds d'initiatives nordiques a encore permis de propulser plusieurs projets d'une grande variété de secteurs partout sur le territoire d'action de la Société. Ces 66 initiatives qui favorisent l'essor des communautés nordiques, la conservation de l'environnement ou des projets de nature entrepreneuriale représentent des investissements totaux de 17,9 millions de dollars sur le territoire.

La Société a également continué de soutenir financièrement le développement de produits et d'entreprises touristiques nordiques grâce à l'Incubateur-accelérateur nordique.

Le dernier exercice a aussi été consacré à la mise sur pied du Plan d'effectifs 2023-2026 de la Société ainsi qu'à l'élaboration du prochain plan stratégique et du prochain plan d'action en matière de développement nordique durable du gouvernement du Québec.

Je souhaite finalement remercier les employés de la Société ainsi que les membres du conseil d'administration pour leur travail dévoué pendant la dernière année. La collaboration et la concertation de tous ces acteurs sont nécessaires pour que la Société puisse continuer d'avoir un impact positif et concret sur le territoire nordique.

**Patrick Beauchesne**

Président-directeur général



# 1. L'ORGANISATION

## 1.1 L'organisation en bref

### Mission

La Société du Plan Nord a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire nordique du Québec. Elle le fait en conformité avec les orientations définies par le gouvernement et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

### Vision

Par sa connaissance et sa capacité à mettre en place des solutions répondant aux spécificités propres au territoire, être reconnue comme une leader et une facilitatrice en matière de développement nordique durable.

### Valeurs

#### Agilité

- Être flexible et réactive comme organisation publique pour répondre aux besoins particuliers du Nord et ainsi contribuer au développement durable du territoire et de ses communautés.

#### Concertation

- Consulter et mettre de l'avant le travail d'équipe et les partenariats afin de soutenir efficacement des projets mobilisateurs et rassembleurs.

#### Intégrité

- Agir de manière loyale et respectueuse, de façon à honorer ses engagements envers les clients, les autorités gouvernementales, ses partenaires et ses collègues.

#### Leadership

- S'imposer comme une référence en matière de développement nordique et ainsi contribuer à la réalisation de projets concrets et bénéfiques pour les communautés concernées.

## Territoire

- Le territoire nordique québécois s'étend au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, puis au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent;
- Il couvre près de 1,2 million de kilomètres carrés, soit 72 % de la superficie du Québec;
- On compte près de 130 000 habitants, dont près du tiers sont autochtones;
- On y trouve 31 communautés autochtones réparties en 4 nations (inuïte, crie, innue et naskapie);
- On y trouve 32 communautés allochtones (jamésiennes, jeannoises et nord-côtières).

## Mandats

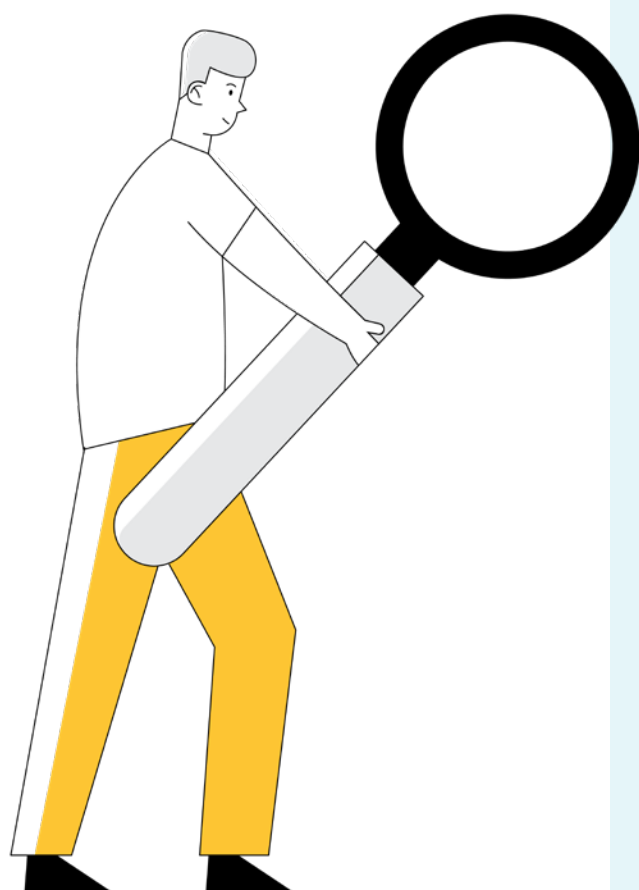
Dans le cadre de sa mission, la Société peut :

- coordonner et contribuer, financièrement ou de toute autre manière, à la mise en œuvre des orientations mentionnées dans sa mission;
- coordonner la réalisation d'infrastructures et, le cas échéant, les implanter ou les exploiter, seule ou en partenariat;
- accompagner et appuyer les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaire, social et économique;
- réaliser des activités de recherche et de développement ainsi que des activités d'acquisition de connaissances du territoire ou y contribuer;
- contribuer à la mise en place de mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire nordique du Québec à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité;
- contribuer à maximiser les retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire nordique, conformément aux engagements intergouvernementaux et internationaux du Québec en matière de commerce;
- gérer le Bureau de commercialisation ayant pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises, les besoins en biens et en services des donneurs d'ordres à l'œuvre sur le territoire nordique;
- conseiller le gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumet;
- exécuter tout autre mandat que lui confie le gouvernement.

En plus des activités propres à sa mission, la Société du Plan Nord coordonne l'action du gouvernement du Québec au nord du 49<sup>e</sup> parallèle. Elle est notamment responsable de l'élaboration et du déploiement du plan d'action nordique, la réponse tangible du gouvernement aux besoins définis et priorisés par les représentants du territoire nordique. À la différence du Plan stratégique, qui est un outil de gouvernance propre à la Société visant à orienter l'organisation en fonction de ses priorités, le plan d'action nordique est une stratégie gouvernementale dont la production et la mise en œuvre sont coordonnées par la Société. Il prend fin cette année et fera place à un nouveau plan qui, à la suite d'une large concertation gouvernementale coordonnée par la Société, bonifiera le travail accompli dans les dernières années.

## 1.2 Faits saillants

# LE PLAN D'ACTION NORDIQUE 2020-2023



**49**  
**actions concrètes**

qui assureront des retombées  
de teneur sociale, économique  
et environnementale  
auxquelles s'ajoutaient

**7** **actions**

inscrites au Plan d'action  
gouvernemental pour  
le développement social et  
culturel des Premières Nations  
et des Inuits 2017-2022  
(PAGDSCPNI 17-22) dans  
un esprit de cohérence  
gouvernementale

**1,4 G\$**

en investissements  
sur 3 ans

**779 M\$**

provenant du  
gouvernement du Québec

**4**

programmes  
d'aide financière

**36 M\$**

pour les projets nordiques  
d'envergure par l'entremise de  
l'enveloppe d'opportunité

# DES RÉSULTATS CONCRETS

## Faciliter l'accès au territoire

### Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire

En 2022-2023, la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFP Pointe-Noire) a été en mesure d'accueillir les premières tonnes provenant de la phase II de Minerai de fer Québec inc. et de transborder environ 14,2 millions de tonnes de fer pour ses clients, tout en poursuivant la réalisation de ses 2 projets d'investissements majeurs qui totalisent 315 millions de dollars. Grâce à ces investissements, d'importants travaux ont été réalisés, et le nouvel empileur-ramasseur, appareil de manutention et pièce maîtresse pour l'augmentation de la capacité du site, a notamment été installé. Les travaux seront finalisés au courant de l'année 2023-2024.

### Route 138

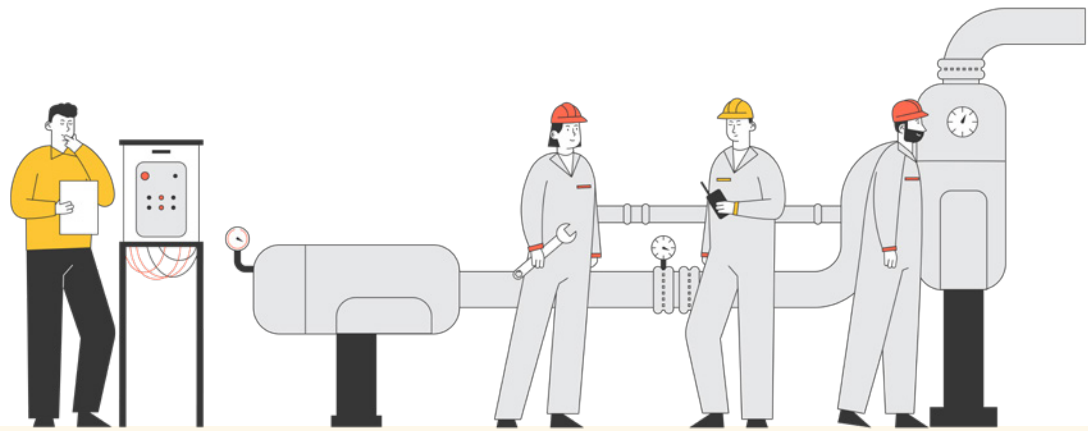
Le prolongement de la route 138 est d'importance pour la Basse-Côte-Nord afin de désenclaver les communautés. Deux tronçons ont été priorisés par le gouvernement, soit Kegaska – La Romaine et Tête-à-la-Baleine – La Tabatière. Les travaux sont évalués à 695,5 millions de dollars, dont 225,1 millions de dollars financés par la Société. En 2022-2023, des travaux de déboisement ont été effectués, en partie, par le Conseil des Innus d'Unamen Shipu.

### Route d'accès à la faille de Sunday Lake

Le projet consiste à améliorer l'accès routier à la faille géologique de Sunday Lake à partir de Matagami (route 109), sur une distance totale de 55 kilomètres. Il représente un investissement de 6,5 millions de dollars, dont 3 millions de dollars de la Société. Les travaux de débroussaillage ont été parachevés en novembre 2022 par la Coopérative de solidarité de Pikogan. L'appel d'offres pour les travaux de construction a été remporté par l'entreprise Eenou Eeyou Construction Inc., de Waswanipi. La fin des travaux est prévue pour octobre 2024.

### Route Billy-Diamond

Le projet de réfection de la route Billy-Diamond représente des investissements majeurs de 333,9 millions de dollars, dont 153,5 millions de dollars de la Société, qui permettront de ramener la chaussée dans un état satisfaisant dans une proportion de 50 %. Les travaux de réfection de la phase 1 ont été réalisés à l'automne 2022 et comportaient, pour l'année 2022-2023, le remplacement de 27 ponceaux, dont 24 de nature complexe sur 11 sites, ainsi que l'installation et la mise aux normes de près de 2 kilomètres linéaires de glissière de sécurité. Les travaux additionnels des ponceaux complexes se poursuivront jusqu'en 2026.



## Soutenir les entreprises

### Incubateur-Accélérateur Nordique

Depuis le lancement de l'Incubateur-Accélérateur Nordique, en 2021, 34 entreprises du territoire nordique ont reçu un accompagnement sur mesure pour le démarrage ou l'accélération de leurs projets. Cela représente un soutien financier de 23 millions de dollars, dont 11,5 millions proviennent de la Société, pour développer des produits et des entreprises touristiques nordiques. En 2022-2023, 18 nouveaux projets ont été acceptés. Également, 2,1 millions de dollars en aide financière directe non remboursable ont été accordés cette année à des projets ayant déjà terminé le parcours d'accompagnement.

### Secteur bioalimentaire

La Société du Plan Nord a soutenu 25 projets au nord du 49<sup>e</sup> parallèle dans le secteur bioalimentaire et des bioproduits, pour un total de 3,1 millions de dollars. Une partie de ces projets vise à développer la production et le marché des produits bioalimentaires et bioproduits nordiques ainsi que des circuits ou des activités touristiques. D'autres ont reçu une aide destinée à stimuler l'entrepreneuriat dans le secteur bioalimentaire par la création ou le développement d'outils, de connaissances et de compétences.

### Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Six entreprises nordiques réparties en deux cohortes (forestière et minière) participent à un projet pilote en matière de RSE afin d'améliorer leurs pratiques environnementales et sociales.

### Amélioration continue des PME

Cinq PME manufacturières ont reçu un rapport d'évaluation à la suite d'un diagnostic de leur entreprise portant sur huit grands thèmes en lien avec leurs opérations (ex. : contrôle des processus, gestion de la chaîne de valeur, production, etc.). Elles ont par la suite sélectionné et mené avec des ressources externes un projet d'amélioration continue d'une valeur de 32 000 \$ afin d'atteindre leurs objectifs et d'ainsi mieux répondre aux besoins des donneurs d'ordres des secteurs minier et forestier. Les diagnostics et projets d'amélioration étaient subventionnés à 90 % par la Société.

## Favoriser le mieux-être des communautés

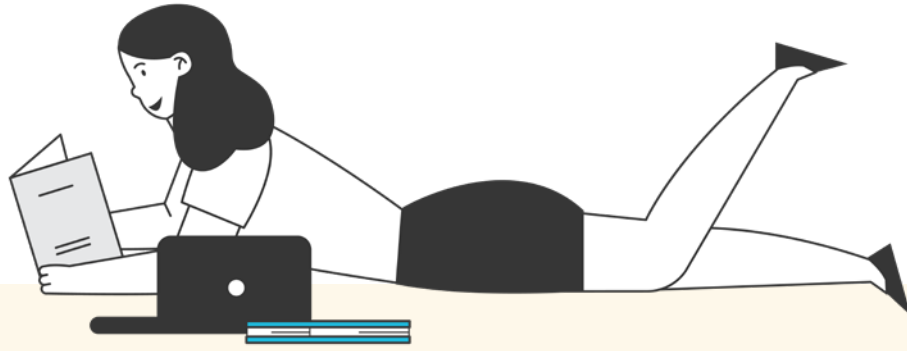
### Centre régional de rétablissement Isuarsivik

Le début de l'année 2023 a marqué l'achèvement des travaux de construction du bâtiment principal du Centre et des deux derniers quadruplex prévus pour les employés. Le personnel d'Isuarsivik a intégré le nouveau bâtiment et la première cohorte d'invités à la thérapie a été accueillie en avril 2023. Les communautés du Nunavik bénéficient désormais d'un service de traitement des dépendances culturellement adapté, avec des conditions de prise en charge améliorées par le rehaussement de ses infrastructures et équipements.

### Milieu de vie pour étudiants autochtones à Sept-Îles

La Société a contribué à hauteur de 3,4 millions de dollars à la construction du premier milieu de vie pour étudiants autochtones à Sept-Îles, Nutshimit. Le milieu de vie accueille des étudiants autochtones et leur famille en provenance des communautés plus éloignées de la Côte-Nord et d'un peu partout au Québec. Le complexe, qui est implanté sur le terrain du cégep de Sept-Îles, comprend notamment 32 logements et un centre de la petite enfance.





## Infrastructures de communication

La Société a investi 26 millions de dollars en 2022-2023 pour des travaux de télécommunications. Ces travaux ont permis la mise en service du câble sous-marin reliant Chisasibi à 4 villages nordiques (Kuujjuarapik, Umiujaq, Inukjuak et Puvirnituk) ainsi que la continuation des services satellitaires. La région d'Eeyou Istchee Baie-James peut aussi maintenant offrir l'accès à Internet haut débit à 100 % de ses foyers, en plus de bénéficier d'un nouveau lien additionnel fiable. La région a aussi pu amorcer les travaux pour améliorer la couverture cellulaire le long des routes et construire des tours micro-ondes afin d'offrir des services en télésanté. Ces infrastructures permettent un accès à des services qui sont essentiels à l'amélioration de la qualité de vie des communautés.

## Projet pilote de conteneur-serre à Kuujjuaq

En activité depuis 2018, le projet pilote de conteneur-serre hydroponique a permis à la communauté de Kuujjuaq d'avoir accès à des légumes et aromates produits et vendus localement. La phase expérimentale s'étant terminée en février 2023, la Société accompagnera les parties prenantes dans les actions à mettre en place afin d'assurer la pérennité des opérations.

## Laboratoire mobile d'hydrologie

Le laboratoire mobile d'hydrogéologie nordique, rendu possible par un financement de 350 000 \$ de la Société, est indispensable à la recherche sur l'eau souterraine en Eeyou Istchee Baie-James. Ce projet permet d'obtenir des données claires et fiables qui pourront être utilisées dans les processus d'évaluation environnementale, afin, notamment, de protéger les ressources. Le laboratoire est optimisé aux besoins des communautés criées et jamésiennes, ainsi qu'aux universitaires.

## Agir pour l'environnement



### Fonds pour la faune nordique

D'une valeur totale de 240 601 \$, 7 projets ont été financés grâce à une contribution de la Société par l'entremise du Fonds pour la faune nordique, au cours du dernier exercice. Ces projets visent à améliorer la qualité et la productivité des habitats des espèces fauniques.

### Projet de parc national Nibiischii

La Société a consacré trois millions de dollars pour l'acquisition et la mise à niveau d'équipements et d'infrastructures de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi, exploitée par la Corporation Nibiischii de la Nation Crie de Mistissini. Ces optimisations serviront à court ou moyen terme aux opérations du futur parc national Nibiischii.

### Optimisation de la gestion des matières résiduelles

La Société a investi un million de dollars afin de soutenir les communautés isolées ayant des besoins ou des problématiques spécifiques dans la gestion de leurs matières résiduelles. Cette contribution a permis le financement de cinq projets dans le cadre du Programme de soutien aux communautés isolées administré par RECYC-QUÉBEC.

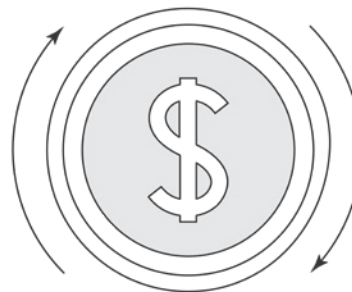
### Formation en gestion de risques environnementaux au Nunavik

Quarante-huit personnes et cinq villages nordiques (Kuujuarapik, Akulivik, Ivujivik, Puvirnituq et Kangirsuk) ont reçu une formation concernant la gestion des rejets accidentels de contaminants. L'action menée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est financée à 50 % (soit 300 000 \$) par la Société.

### Analyse des flux de matières résiduelles

La Société a financé, à parts égales avec RECYC-QUÉBEC et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, une étude visant à répertorier les stocks et à analyser les flux de matières résiduelles en milieu nordique. Les six communautés participantes ainsi qu'une société minière ont reçu un plan d'action personnalisé avec des propositions de pistes d'amélioration afin de bonifier leur bilan respectif d'économie circulaire (ex. : collecte de matière organique, réutilisation de bois pour mobilier urbain, implantation de plateforme d'échanges de biens entre citoyens, implantation de réseaux de chaleur, etc.).

# AIDE FINANCIÈRE



## Fonds d'initiatives nordiques

Ce programme vise le soutien pour la réalisation de projets favorisant l'essor des communautés nordiques, la conservation de l'environnement et les initiatives de nature entrepreneuriale.

- 66 projets acceptés en 2022-2023
- 17,9 millions de dollars en retombées sur le territoire

### Exemples :

- L'organisme Coasters Association Inc. mettra en place un nouveau **lieu de rassemblement pour les jeunes de 15 à 35 ans** de la Basse-Côte-Nord autour des thèmes de l'innovation, de la technologie, de l'entrepreneuriat, de l'éducation et de la formation.
- La Coopérative Serres et Pépinière Girardville bénéficiera d'un soutien pour acquérir et réaménager une propriété unifamiliale sur le territoire de la municipalité afin de **créer des logements pour des travailleurs étrangers**.
- La Corporation Nibiischii réalisera une étude de la **dynamique forestière** sur l'ensemble du territoire de la Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi en Eeyou Istchee Baie-James.

## Programme de développement de serres communautaires

Ce programme vise le développement de projets de serres communautaires qui favoriseront la santé et le bien-être des populations nordiques locales.

Le projet de construction de serres et de tunnels de la Coopérative de solidarité Gaïa fut terminé en 2022-2023. Cette construction permet d'augmenter le volume de production et ainsi d'améliorer l'autonomie alimentaire de la population de Pointe-aux-Outardes.

## Programme de formation de la main-d'œuvre en milieu nordique

Ce programme soutient les projets de formation d'intérêt pour les communautés nordiques.

- 3 projets acceptés en 2022-2023
- 1,7 million de dollars en retombées sur le territoire

### Exemple :

- Le Centre de la petite enfance Sachidun de Kawawachikamach offrira une attestation d'études collégiales en service d'éducation à l'enfance afin de **former 15 à 20 futurs éducateurs spécialisés** à Kawawachikamach.

## Enveloppe d'opportunité

La Société du Plan Nord a élaboré l'enveloppe d'opportunité en 2020, dans le cadre du Plan d'action nordique. Cette nouvelle mesure budgétaire favorise l'agilité de l'organisation en permettant de soutenir des projets majeurs répondant à des enjeux qui ont émergé pendant la période 2020-2023.

- 22 projets acceptés en 2022-2023
- 81 millions de dollars en retombées sur le territoire

### Exemples :

- La MRC de Caniapiscau a construit un **lieu d'accueil touristique** à l'entrée de la ville de Fermont. Le bâtiment offrira, en plus de l'office touristique, une section muséale afin de mettre en valeur les artistes et artisans de Caniapiscau et des services pour les citoyens et les nouveaux arrivants.
- L'organisme Sirivik à Inukjuak construira un nouveau **centre alimentaire communautaire**, incluant en annexe une serre opérationnelle à l'année. Le projet sera consacré à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la santé et du bien-être de la communauté, en fournissant un espace de rassemblement intergénérationnel et en promouvant les saines habitudes alimentaires pour les 1 800 résidents d'Inukjuak.
- Le Centre de prévention du suicide Côte-Nord met sur pied un **hébergement de crise suicidaire**. L'aménagement d'un espace pouvant accueillir deux lits et offrir des services supplémentaires permettra d'offrir un accompagnement intensif et personnalisé dans un milieu sain et sécuritaire pour la clientèle.
- Le Centre de formation professionnelle de la Baie-James, basé à Chibougamau, développera une expertise et offrira des **formations innovantes et recherchées au Québec en mécanique d'engins de chantier hybrides et électriques**. Ce projet unique permettra de former les enseignants au sujet des règles et procédures pour assurer l'entretien et la réparation sécuritaire de composants électriques et non électriques sur des engins à motorisation thermique, hybride et électrique.

## UNE ÉQUIPE ENGAGÉE

Le développement durable est au cœur des actions de la Société : plus de 94 % de l'aide financière accordée par la Société à des projets sur le territoire nordique prend en compte le développement durable.

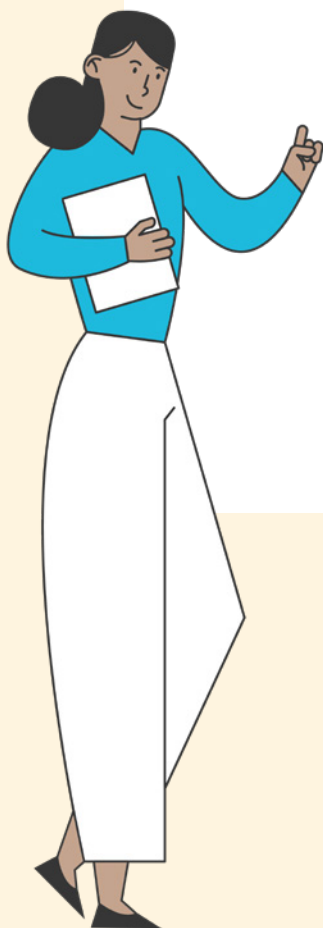
**Taux de mobilisation  
des employés :**

**86 %**

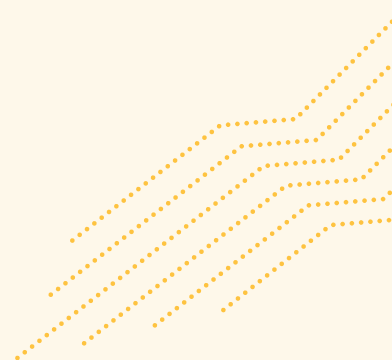
La Société s'appuie sur une équipe engagée et performante pour réaliser sa mission, par un environnement de travail stimulant. Cela se traduit par un taux de mobilisation des employés atteignant 86 % et une transformation numérique offrant un service bonifié apprécié par 95 % de ses utilisateurs.

**95 %**

**des utilisateurs apprécient  
notre transformation numérique  
offrant un service bonifié**



# UNE ORGANISATION PERFORMANTE ET PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE



- Recrutement de 26 employés dans un contexte de forte compétition pour l'attraction de la main-d'œuvre
- Près de 70 % des membres du conseil d'administration issus du territoire nordique
- Plus de 35 % d'employés vivant sur le territoire nordique
- 3 années consécutives de dépôts financiers audités sans anomalies au rapport du Vérificateur général du Québec
- Amélioration de la culture organisationnelle et de la vigilance des employés en sécurité de l'information avec un programme de formation continue ayant éliminé les incidents de ce type en 2022-2023
- Bonification de la plateforme interne pour une meilleure collaboration et liaison entre les différentes équipes déployées sur le territoire nordique

## 2. LES RÉSULTATS

### 2.1 Plan stratégique 2020-2023

#### Résultats relatifs au Plan stratégique

##### Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2020-2023

##### Orientation 1 : Placer le développement durable au cœur des actions

| Objectifs                                                                                              | Indicateurs                                                                           | Cibles 2022-2023 | Résultats 2022-2023 | Pages              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|
| 1.1 Accentuer les pratiques de développement durable sur le territoire nordique                        | 1. Pourcentage du financement accordé qui prend en compte le développement durable    | 80 %             | 94 %                | <a href="#">21</a> |
| 1.2 Prendre en compte les changements climatiques dans les projets réalisés sur le territoire nordique | 2. Pourcentage du financement accordé qui prend en compte les changements climatiques | 45 %             | 19 %                | <a href="#">21</a> |

##### Orientation 2 : Agir comme leader en matière de développement nordique durable et responsable

| Objectifs                                                                                                                         | Indicateurs                                                                                      | Cibles 2022-2023 | Résultats 2022-2023 | Pages              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|
| 2.1 Favoriser le développement des communautés nordiques par l'accompagnement offert                                              | 3. Taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de l'accompagnement offert            | 85 %             | 83 %                | <a href="#">22</a> |
|                                                                                                                                   | 4. Effet de levier de l'apport financier de la Société                                           | 1 pour 2         | 1 pour 2,5          | <a href="#">23</a> |
| 2.2 Appliquer des solutions adaptées aux besoins des acteurs du territoire par la réalisation du Plan d'action nordique 2020-2023 | 5. Taux d'avancement des actions portées par la Société dans le Plan d'action nordique 2020-2023 | 95 %             | 54 %                | <a href="#">24</a> |

## Orientation 2 : Agir comme leader en matière de développement nordique durable et responsable (suite)

| Objectif                                            | Indicateurs                                                                                           | Cibles 2022-2023 | Résultats 2022-2023 | Pages              |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|
| 2.3 Mobiliser les acteurs du développement nordique | 6. Taux de satisfaction des membres de l'Assemblée des partenaires                                    | 80 %             | 76 %                | <a href="#">25</a> |
|                                                     | 7. Taux de notoriété de la Société au nord du 49 <sup>e</sup> parallèle <b>auprès des citoyens</b>    | 52 %             | 45 %                | <a href="#">25</a> |
|                                                     | 8. Taux de notoriété de la Société au nord du 49 <sup>e</sup> parallèle <b>auprès des entreprises</b> | 82 %             | 78 %                | <a href="#">26</a> |

## Orientation 3 : S'appuyer sur une équipe engagée et performante

| Objectifs                                                                  | Indicateurs                                                       | Cibles 2022-2023 | Résultats 2022-2023 | Pages              |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|
| 3.1 Offrir un environnement de travail stimulant                           | 9. Taux de mobilisation des employés                              | 82 %             | 86 %                | <a href="#">27</a> |
| 3.2 Bonifier le service à la clientèle grâce à la transformation numérique | 10. Taux de satisfaction des utilisateurs des services numériques | 80 %             | 95 %                | <a href="#">28</a> |

# Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2020-2023

## ENJEU STRATÉGIQUE 1 : UN DÉVELOPPEMENT NORDIQUE DURABLE ET RESPONSABLE

### Orientation 1 : Placer le développement durable au cœur des actions

#### OBJECTIF 1.1 : ACCENTUER LES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE NORDIQUE

**Contexte lié à l'objectif :** En voulant se positionner comme modèle en matière de développement durable, la Société veut intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans ses décisions de financement de projets issus des secteurs publics et privés. Pour ce faire, des outils qui intègrent des critères de développement durable sont développés et utilisés systématiquement dans l'octroi d'aide financière.

**Indicateur 1 :** Pourcentage du financement accordé qui prend en compte le développement durable

|           | 2020-2021              | 2021-2022              | 2022-2023              |
|-----------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Cibles    | 60 %                   | 80 %                   | 80 %                   |
| Résultats | 93 %<br>Cible atteinte | 94 %<br>Cible atteinte | 94 %<br>Cible atteinte |

#### Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La Société a dépassé sa cible en matière de développement durable dans le financement accordé. Cette situation s'explique par la prise en compte du développement durable dans chacune des 49 actions du Plan d'action nordique 2020-2023, ainsi que dans ses autres aides financières, dont l'enveloppe d'opportunité.

#### OBJECTIF 1.2 : PRENDRE EN COMPTE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES PROJETS RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE NORDIQUE

**Contexte lié à l'objectif :** En voulant se positionner comme modèle en développement durable, la Société veut intégrer la prise en compte des changements climatiques dans ses décisions de financement de projets issus des secteurs publics et privés. Cette façon de faire était notamment alignée avec l'orientation 1 « Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique » de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD 2015-2020) et compte se poursuivre avec l'orientation 5 « Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation » de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD 2023-2028).

**Indicateur 2 :** Pourcentage du financement accordé qui prend en compte les changements climatiques

|           | 2020-2021                 | 2021-2022                 | 2022-2023                  |
|-----------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Cibles    | 30 %                      | 45 %                      | 45 %                       |
| Résultats | 0 %<br>Cible non atteinte | 4 %<br>Cible non atteinte | 19 %<br>Cible non atteinte |

#### Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les résultats ont légèrement progressé en 2022-2023. Contrairement à l'année 2021-2022, des sommes ont été déboursées pour des projets soutenus par d'autres aides financières qui considèrent la lutte aux changements climatiques.

La Société poursuit son engagement à inclure davantage la lutte aux changements climatiques dans les projets dans lesquels elle s'implique.

## Orientation 2 : Agir comme leader en matière de développement nordique durable et responsable

### OBJECTIF 2.1 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS NORDIQUES PAR L'ACCOMPAGNEMENT OFFERT

**Contexte lié à l'objectif :** Afin d'offrir un accompagnement favorisant le développement des communautés nordiques, deux mesures doivent être prises : la satisfaction de la clientèle et l'effet de levier de l'apport financier de la Société. Ceci permet de qualifier la qualité de l'accompagnement offert par différents secteurs de la Société aux promoteurs, aux fournisseurs, aux grands donneurs d'ordres et aux organismes socioéconomiques.

Afin de concrétiser son rôle de leader en développement nordique et d'être en mesure de créer des conditions favorables au développement des communautés nordiques, il est important pour la Société du Plan Nord de connaître le taux de satisfaction de ses clientèles quant à l'accompagnement offert. La connaissance du taux de satisfaction de ses clientèles permet à la Société du Plan Nord de pouvoir bien se situer et d'adapter les services qu'elle offre aux clientèles du territoire en fonction des réalités intrinsèques de celles-ci.

À la lumière des résultats obtenus pour la première année de son plan stratégique, la Société du Plan Nord a procédé à une analyse des cibles fixées pour les années 2021-2022 et 2022-2023 et a jugé opportun d'en augmenter certaines.

**Indicateur 3 :** Taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de l'accompagnement offert

|           | 2020-2021              | 2021-2022              | 2022-2023                  |
|-----------|------------------------|------------------------|----------------------------|
| Cibles    | 75 %                   | 77 %<br>82 %           | 80 %<br>85 %               |
| Résultats | 84 %<br>Cible atteinte | 83 %<br>Cible atteinte | 83 %<br>Cible non atteinte |

**Explication du résultat obtenu en 2022-2023**

Pour la troisième mesure du taux de satisfaction des clientèles de la Société du Plan Nord, 140 entrevues téléphoniques ont été réalisées par la firme mandatée. Les fournisseurs de biens et de services constituent 19 % de l'échantillon des répondants au sondage, les promoteurs de projet 45 % et les donneurs d'ordres 8 %. Tous les autres types de clientèles, soit les organismes socioéconomiques, les villes, les MRC, les autres administrations publiques, les conseils de bande et les villages nordiques totalisent ensemble 28 % de l'échantillon des répondants.

Le taux global de satisfaction est une moyenne des résultats combinés de trois mesures distinctes :

- 1- Satisfaction à l'égard des programmes d'aide financière : 79 %;
- 2- Satisfaction quant à l'information, l'accompagnement et les réponses aux besoins : 81 %;
- 3- Satisfaction du service à la clientèle (efficacité, professionnalisme, compétence et référence) : 88 %.

L'évaluation a été effectuée à l'aide d'un indicateur transversal permettant de prendre en considération ces différents aspects et de pouvoir établir une base de référence dans le temps.

L'indicateur global de satisfaction de la Société du Plan Nord atteint la note élevée de 83 %, ce qui ne permet toutefois pas d'atteindre la cible ajustée de 85 %.

À cet effet, la Société met actuellement sur pied un nouvel outil de maximisation des retombées économiques (OMRE). Celui-ci permettra à la Société d'optimiser la mise en relation des divers acteurs économiques et sociaux du développement nordique afin de maximiser les retombées économiques des investissements publics et privés sur le territoire nordique. L'impact de l'utilisation de cet outil auprès des entreprises situées au nord du 49<sup>e</sup> parallèle pourra contribuer à l'augmentation du taux de satisfaction de la clientèle de la Société sur le territoire nordique.

Des travaux sont en cours pour mettre en place un logiciel infonuagique d'automatisation des tâches en lien avec les programmes et outils financiers de la Société. Ce logiciel vise à accroître l'agilité du service offert sur le territoire en permettant à la Société d'alléger le fardeau administratif par l'optimisation de ses processus de travail internes aux bénéfices des promoteurs du territoire. Huit chantiers ont été mis en œuvre en 2023 afin d'adapter les programmes et les outils financiers en fonction des réalités et des besoins du territoire. L'impact de l'implantation du logiciel combiné aux résultats des chantiers vise à contribuer à augmenter le taux global de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de l'accompagnement offert.

**Indicateur 4 :** Effet de levier de l'apport financier de la Société

|           | 2020-2021                         | 2021-2022                    | 2022-2023                    |
|-----------|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Cibles    | 1 pour 2                          | 1 pour 2                     | 1 pour 2                     |
| Résultats | 1 pour 1,43<br>Cible non atteinte | 1 pour 2,3<br>Cible atteinte | 1 pour 2,5<br>Cible atteinte |

**Explication du résultat obtenu en 2022-2023**

La contribution des partenaires a été plus élevée que prévu. Cela a contribué à améliorer l'effet de levier de la Société du Plan Nord. En effet, cet indicateur est lié au montant des investissements de la Société sur le territoire comparativement à la valeur totale des projets. Il permet de mettre en lumière l'effet de multiplication qui se produit pour chaque dollar investi par la Société dans le milieu. La Société agit à titre de catalyseur auprès d'autres bailleurs de fonds pour le soutien des projets au nord du 49<sup>e</sup> parallèle.

**OBJECTIF 2.2 : APPLIQUER DES SOLUTIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DES ACTEURS DU TERRITOIRE PAR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION NORDIQUE 2020-2023**

**Contexte lié à l'objectif :** La Société du Plan Nord coordonne l'action du gouvernement du Québec au nord du 49<sup>e</sup> parallèle. Le PAN 20-23 est la réponse gouvernementale aux besoins définis et priorisés par les représentants du territoire. La Société est responsable de la réalisation et de la mise en œuvre de 22 actions du PAN 20-23.

**Indicateur 5 :** Taux d'avancement des actions portées par la Société dans le Plan d'action nordique 2020-2023

|           | 2020-2021                  | 2021-2022                  | 2022-2023                  |
|-----------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Cibles    | 15 %                       | 55 %                       | 95 %                       |
| Résultats | 14 %<br>Cible non atteinte | 30 %<br>Cible non atteinte | 54 %<br>Cible non atteinte |

**Explication du résultat obtenu en 2022-2023**

Le taux moyen d'avancement des actions du Plan d'action nordique 2020-2023 sous la responsabilité de la Société est de 53,5 %. Ce taux est calculé en fonction des montants versés par rapport aux montants initialement prévus au budget. Il est important de mentionner que parmi les 23 projets mesurés, 9 ont atteint avec succès leurs cibles à 100 %. De plus, certains projets ont été réalisés à moindre coût que prévu. Finalement, plusieurs actions ont débuté tardivement en raison notamment de la pandémie de COVID-19 et les retards n'ont pu être rattrapés, alors que certaines actions ont souffert d'un manque de main-d'œuvre.

## OBJECTIF 2.3 : MOBILISER LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT NORDIQUE

**Contexte lié à l'objectif :** La participation des membres aux travaux de l'Assemblée des partenaires de la Société du Plan Nord est primordiale, puisqu'elle est l'instance-conseil privilégiée du gouvernement en matière de développement nordique. Le degré de mobilisation de ses membres est largement tributaire de leur satisfaction de la prise en compte, par la Société du Plan Nord, de leur contribution. La mesure de cette satisfaction permettra d'éclairer la Société sur ses efforts en ce sens.

**Indicateur 6 :** Taux de satisfaction des membres de l'Assemblée des partenaires

|           | 2020-2021              | 2021-2022                  | 2022-2023                  |
|-----------|------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Cibles    | 70 %                   | 75 %                       | 80 %                       |
| Résultats | 78 %<br>Cible atteinte | 70 %<br>Cible non atteinte | 76 %<br>Cible non atteinte |

### Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le taux de satisfaction de 76 % a été mesuré par sondage. Le questionnaire a été élaboré par une firme externe en collaboration avec la Société du Plan Nord. Le sondage a également permis de récolter des suggestions de bonification de l'Assemblée des partenaires par ses membres, notamment pour accroître leur implication dans les travaux de la Société. La Société prévoit mettre en application certaines des recommandations proposées par les membres afin d'augmenter le taux de satisfaction.

**Contexte lié à l'objectif :** Afin de concrétiser son rôle de leader en développement nordique pour en mobiliser les acteurs, il est prioritaire pour la Société du Plan Nord d'être davantage connue par ses clientèles. Ainsi, depuis le lancement du Plan d'action nordique 2020-2023, la Société a travaillé à mettre davantage en lumière les actions et activités qu'elle mène sur le territoire afin d'accroître son taux de notoriété au nord du 49<sup>e</sup> parallèle. L'organisation vise ainsi à encourager les entreprises et les particuliers à travailler avec elle.

À la lumière des résultats obtenus pour la première année de son plan stratégique, la Société du Plan Nord a procédé à une analyse des cibles fixées pour les années 2021-2022 et 2022-2023 et a jugé opportun d'en augmenter certaines.

**Indicateur 7 :** Taux de notoriété de la Société au nord du 49<sup>e</sup> parallèle auprès des citoyens  
(Mesure de départ : 41 %)

|           | 2020-2021              | 2021-2022              | 2022-2023                  |
|-----------|------------------------|------------------------|----------------------------|
| Cibles    | 43 %                   | 46 %<br>48 %           | 50 %<br>52 %               |
| Résultats | 51 %<br>Cible atteinte | 48 %<br>Cible atteinte | 45 %<br>Cible non atteinte |

**Explication du résultat obtenu en 2022-2023**

Depuis le sondage d’octobre 2020, qui avait pour objectif de prendre la première mesure du taux de notoriété de la Société auprès des citoyens au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, le gouvernement du Québec a lancé son Plan d’action nordique 2020-2023 (PAN 20-23), coordonné par la Société. En plus d’une annonce publique ayant apporté une grande couverture médiatique, plusieurs activités de communication ont été réalisées afin de faire connaître ce plan et ses programmes d’aide financière. En cours d’année 2021-2022, la Société a élaboré une stratégie de communication ayant pour objectif principal d’augmenter son taux de notoriété. La mise en œuvre de cette stratégie a notamment contribué à ce que le taux de notoriété de la Société au nord du 49<sup>e</sup> parallèle demeure élevé en 2021-2022.

Au printemps 2023, l’indicateur de notoriété de la Société du Plan Nord se chiffre à 45 % parmi la population québécoise au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, soit un résultat à l’intérieur de la variabilité statistique du résultat de mars 2022, qui était de 48 %. L’indicateur de notoriété demeure donc uniforme parmi les résidents du Québec en territoire nordique. En comparaison, le taux de notoriété de la Société pour l’ensemble de la population du Québec se situe à 13 %. Autres faits notables au nord du 49<sup>e</sup> parallèle : les détenteurs d’un diplôme universitaire sont plus nombreux à bien connaître la Société du Plan Nord (63 %) tout comme les hommes (55 % contre 35 % pour les femmes).

**Indicateur 8 :** Taux de notoriété de la Société au nord du 49<sup>e</sup> parallèle auprès des entreprises  
(mesure de départ : 76 %)

|           | 2020-2021                  | 2021-2022                  | 2022-2023                  |
|-----------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Cibles    | 78 %                       | 80 %                       | 82 %                       |
| Résultats | 72 %<br>Cible non atteinte | 77 %<br>Cible non atteinte | 78 %<br>Cible non atteinte |

**Explication du résultat obtenu en 2022-2023**

Parmi les entreprises en activité au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, l’indicateur de notoriété se chiffre présentement à 78 %, alors qu’il était plutôt de 77 % en 2021-2022 et de 72 % en 2020-2021. Les nombreuses communications de la Société en lien avec les différents types d’aide financière offerts et/ou octroyés aux organismes et aux entreprises du territoire nordique québécois ont certainement contribué à l’augmentation de ce taux. Parmi les entreprises en activité au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, l’indicateur de notoriété de la Société se chiffre à 78 %.

Il s’agit d’un résultat statistiquement semblable aux mesures précédentes. L’indicateur de notoriété demeure uniforme parmi toutes les entreprises en activité au nord du 49<sup>e</sup> parallèle. L’indicateur de notoriété de la Société du Plan Nord est significativement plus élevé parmi les entreprises en activité sur le territoire nordique (78 %) qu’auprès de la population au nord du 49<sup>e</sup> parallèle (45 %) et que pour l’ensemble du Québec (13 %).

## ENJEU STRATÉGIQUE 2 : UNE ORGANISATION QUI PEUT RÉPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE NORDIQUE

### Orientation 3 : S'appuyer sur une équipe engagée et performante

#### OBJECTIF 3.1 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL STIMULANT

**Contexte lié à l'objectif :** La Société du Plan Nord, soucieuse du mieux-être de ses employés, veut offrir un milieu de travail stimulant par la flexibilité de l'organisation du travail tout en créant un climat où l'innovation sera encouragée. Au printemps 2020, la Société a procédé à un premier sondage sur la mobilisation auprès de son personnel. Ce sondage a permis de révéler un taux impressionnant de mobilisation : 81 %. Partant de cette valeur initiale, la Société souhaitait maintenir et dépasser ce taux au cours des années suivantes. À cet effet, les employés sont sondés annuellement et de façon anonyme afin de mesurer les effets des plans et de réévaluer le climat organisationnel.

Considérant l'écart entre la cible et le résultat 2020-2021, la Société a souhaité ajuster à la hausse les cibles pour les deux exercices suivants.

**Indicateur 9 :** Taux de mobilisation des employés  
(mesure de départ : 81 %)

|           | 2020-2021              | 2021-2022               | 2022-2023               |
|-----------|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Cibles    | 80 %                   | <del>80 %</del><br>82 % | <del>80 %</del><br>82 % |
| Résultats | 84 %<br>Cible atteinte | 86 %<br>Cible atteinte  | 86 %<br>Cible atteinte  |

#### Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le personnel de la Société se distingue par la qualité de sa prestation de services, son engagement ainsi que son remarquable taux de mobilisation, qui s'établit à 86 % en 2022-2023. La culture organisationnelle est un important levier de mobilisation. Cette dernière s'appuie sur des valeurs partagées par le personnel, et ce, en accordant une plus grande importance aux intérêts collectifs plutôt qu'individuels. Les employés sont au cœur des processus décisionnels et leur contribution a un réel impact sur le développement durable du territoire nordique. Les gestionnaires ont été sollicités afin d'adopter une approche bienveillante de leur équipe.

**OBJECTIF 3.2 : BONIFIER LE SERVICE À LA CLIENTÈLE GRÂCE À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE**

**Contexte lié à l'objectif :** Par son impact sur les processus d'affaires, la transformation numérique de la Société a pour objectif de maximiser la valeur de son offre de services auprès de ses clientèles, que ce soit grâce à des processus simplifiés, des délais de production raccourcis ou l'offre de produits innovants. En 2022-2023, la Société du Plan Nord a consolidé les moyens qu'elle avait déployés de 2020 à 2022 et a poursuivi sa transformation numérique pour être plus efficace, efficiente et agile.

Considérant l'écart constaté entre la cible et le résultat 2020-2021, la Société a souhaité ajuster à la hausse les cibles pour les deux exercices suivants.

**Indicateur 10 :** Taux de satisfaction des utilisateurs des services numériques

|           | 2020-2021              | 2021-2022               | 2022-2023              |
|-----------|------------------------|-------------------------|------------------------|
| Cibles    | 65 %                   | 70 %<br>80 %            | 75 %<br>80 %           |
| Résultats | 88 %<br>Cible atteinte | 100 %<br>Cible atteinte | 95 %<br>Cible atteinte |

**Explication du résultat obtenu en 2022-2023**

La Société du Plan Nord a poursuivi sa transformation numérique et consolidé l'usage d'une signature électronique de confiance pour ses clientèles et ses partenaires externes. Cette bonification de l'offre de service numérique a permis à la Société de s'imposer comme une organisation flexible et réactive pour répondre aux besoins particuliers du Nord québécois. Un sondage a été transmis à tous les clients et partenaires externes ayant utilisé la signature électronique de confiance et 95 % des répondants se sont dits assez satisfaits ou très satisfaits de l'outil.

Conformément à son Plan de transformation numérique et à son Plan directeur 2021-2024, la Société du Plan Nord a migré son site Web vers le site gouvernemental de Québec.ca. Conformément à la Stratégie gouvernementale de transformation numérique (2019-2023) et à la Stratégie d'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales, les clientèles externes de la Société du Plan Nord disposent désormais d'une offre informationnelle entièrement renouvelée. Puisqu'il s'agit d'un site Web sous la responsabilité du ministère du Conseil exécutif, la Société du Plan Nord n'a pas les données permettant d'analyser le taux de satisfaction de ses clientèles à l'égard de cette offre de service. Québec.ca vise notamment à favoriser :

- 1- une expérience unifiée de l'information et des services auprès des clientèles;
- 2- un contenu gouvernemental plus clair, plus facile à trouver et plus cohérent;
- 3- des gains importants sur le plan de l'efficience;
- 4- des économies substantielles au niveau gouvernemental.

## 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

### 3.1 Utilisation des ressources humaines

#### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

**Effectif au 31 mars 2023, incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, incluant les étudiantes et les étudiants et les stagiaires**

| Secteurs d'activité                                                                    | 2021-2022 | 2022-2023 | Écarts   |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|----------|
| 1. Bureau du président-directeur général                                               | 10        | 9         | -1       |
| 2. Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques             | 17        | 19        | 2        |
| 3. Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique | 31        | 32        | 1        |
| 4. Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance            | 16        | 21        | 5        |
| <b>Total</b>                                                                           | <b>74</b> | <b>81</b> | <b>7</b> |

**Explication concernant la variation de résultats entre les années :** La Société s'est vu octroyer 4 équivalents à temps complet régulier de plus que l'an dernier (décret 225-393). Les heures disponibles en cours d'année ont été comblées par des postes détenus par du personnel occasionnel. Plusieurs employés occasionnels étaient toujours à l'emploi de la Société au 31 mars 2023.

## Formation et perfectionnement du personnel

### Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité<sup>1</sup>

| Champs d'activité                                                  | 2021      | 2022      |
|--------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Favoriser le perfectionnement des compétences                      | 50 035 \$ | 72 531 \$ |
| Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion                    | 12 552 \$ | 9 037 \$  |
| Acquérir de nouvelles connaissances technologiques                 | 10 064 \$ | 12 872 \$ |
| Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière | 26 899 \$ | 24 242 \$ |
| Améliorer les capacités de communication orale et écrite           | 32 506 \$ | 9 953 \$  |

### Évolution des dépenses en formation<sup>1</sup>

| Répartition des dépenses en formation           | 2021   | 2022   |
|-------------------------------------------------|--------|--------|
| Proportion de la masse salariale (%)            | 2,17 % | 1,9 %  |
| Nombre moyen de jours de formation par personne | –      | –      |
| Cadre                                           | 1,6    | 2,9    |
| Professionnel                                   | 3,2    | 2,9    |
| Fonctionnaire                                   | 4,3    | 1,7    |
| Total <sup>2</sup>                              | 3,18   | 2,7    |
| Somme allouée par personne <sup>3</sup>         | 330 \$ | 491 \$ |

**Explication concernant la variation de résultats entre les années :** Comparativement à l'an dernier, où presque la totalité des formations était réalisée en mode virtuel, une plus grande portion des formations a eu lieu en présentiel. Ceci augmente la somme allouée par personne, puisque les formations en mode virtuel coûtent généralement moins cher que lorsqu'elles sont offertes en présentiel. L'offre de formations à distance continue de faciliter la planification et l'accès aux activités de développement, surtout pour le personnel localisé en région. Plus de 70 % des heures de formations réalisées en 2022 étaient en format virtuel.

1. La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

2. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel, le personnel technique et le personnel de bureau.

3. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel, le personnel technique et le personnel de bureau.

## Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

### Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

|                               | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Taux de départ volontaire (%) | 12,94     | 16,05     | 18,98     |

### Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

|                                                                          | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier | –         | –         | –         |

## Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

### Emplois régionalisés au 31 janvier 2023<sup>4</sup>

| Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028 | Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 <sup>er</sup> octobre 2018 au 31 janvier 2023 |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11                                                                       | 14                                                                                                   |

4. Emplois régionalisés au 31 janvier 2023, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

## 3.2 Utilisation des ressources financières

Le tableau suivant présente des informations quant à l'utilisation des ressources financières de la Société du Plan Nord pour la réalisation de sa mission. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les états financiers de la Société, à la page 76.

### Dépenses par secteur d'activité

#### Dépenses et évolution par secteur d'activité

| Secteur d'activité        | Budget de dépenses 2022-2023 (milliers de \$) (1) | Dépenses réelles au 31 mars 2023 (milliers de \$) (2) | Écart (milliers de \$) (3) = (2) - (1) | Dépenses réelles 2021-2022 (milliers de \$) |
|---------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------|
| Réalisation de la mission | 165 578                                           | 105 466                                               | -60 112                                | 90 987                                      |

La pandémie a amené un décalage dans l'exécution des projets. Des dépenses de subventions de 47,4 millions de dollars prévues pour l'exercice 2022-2023 pour des projets sont reportées aux exercices suivants. Quelque 12,1 millions de dollars ne seront pas utilisés et resteront au Fonds du Plan Nord pour utilisation future au sein de projets porteurs au nord du 49<sup>e</sup> parallèle.

## 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

En 2022-2023, la Société du Plan Nord a consolidé sa transformation numérique au bénéfice de ses clientèles. Un soin tout particulier a été apporté à ses clientèles internes avec la mise en place d'un cadre réglementaire favorisant le bien-être du personnel et la conciliation travail-famille. Les adoptions d'une politique de télétravail et d'une directive encadrant la déconnexion en sont des exemples concrets. Au 31 mars 2023, la Société du Plan Nord a proposé des conditions de travail en mode hybride pour 96 % de ses collaborateurs.

La plateforme collaborative de la Société, l'IntraNord, a fêté son premier anniversaire le 14 février 2023. Elle est enrichie sur une base quotidienne par 16 contributeurs provenant de l'ensemble des unités administratives de l'organisation. En une année, près de 500 articles ont été publiés. L'IntraNord a permis de mettre en lumière les bons coups, de générer des interactions entre les équipes et aura permis de découvrir l'humain derrière le personnel. En une année, cette plateforme collaborative aura aussi été un moyen privilégié pour exprimer la reconnaissance de l'organisation, notamment en faisant connaître les expertises et les compétences de chacun, au-delà des mandats attribués dans l'organisation, et pour souligner l'engagement de ses ambassadeurs numériques. Un sondage interne a révélé un taux de satisfaction des utilisateurs de 80 %.

En parallèle, la Société a poursuivi ses grands chantiers numériques au bénéfice de ses clientèles externes. Elle a notamment commencé les travaux de conception d'un outil de maximisation des retombées économiques (OMRÉ), en collaboration avec le Secrétariat à la communication gouvernementale.

La Société a aussi poursuivi le déploiement de son Plan d'action en sécurité de l'information. Elle a notamment renforcé son cadre normatif avec l'adoption ou la mise à jour de huit directives et procédures. Le comité en sécurité de l'information s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice 2022-2023. La Société a maintenu ses efforts en matière de formation et de sensibilisation de ses équipes aux enjeux de sécurité de l'information et de ses domaines connexes, notamment via sa page dédiée à la cybersécurité sur l'IntraNord. Enfin, il est à noter que la Société du Plan Nord n'a enregistré aucun incident de sécurité au cours de l'exercice.

## 4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

### 4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Le niveau d'effectif global autorisé pour la période 2022-2023 était de 128 736 heures rémunérées. Au terme de l'exercice, le total des heures rémunérées était de 134 601. Un léger dépassement des heures rémunérées autorisées a été constaté afin de répondre à la croissance des besoins des clientèles. Un rehaussement du niveau d'effectif sera sollicité en 2023-2024.

#### Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023

| Catégories                                    | Heures travaillées <sup>5</sup><br>[1] | Heures supplémentaires<br>[2] | Total des heures rémunérées<br>[3] = [1] + [2] | Total en ETC <sup>6</sup> transposés<br>[4] = [3] / 1 826,3 |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Personnel d'encadrement                       | 18 435                                 | –                             | 18 435                                         | 10                                                          |
| Personnel professionnel                       | 92 740                                 | 240                           | 92 980                                         | 51                                                          |
| Personnel de bureau, techniciens et assimilés | 22 296                                 | 42                            | 22 338                                         | 12                                                          |
| Étudiants et stagiaires                       | 847                                    | -                             | 847                                            | 1                                                           |
| <b>Total 2022-2023</b>                        | <b>134 318</b>                         | <b>282</b>                    | <b>134 600</b>                                 | <b>74</b>                                                   |
| <b>Total 2021-2022</b>                        |                                        |                               | <b>123 879</b>                                 | <b>68</b>                                                   |

5. Les heures travaillées incluent les heures associées au corps d'emploi selon les conditions de travail établies, desquelles sont déduites les périodes de congé sans traitement et d'aménagement du temps de travail, entraînant une diminution du nombre d'heures.

6. Équivalents temps complet.

## Contrats de service

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.011) prévoit que la Société du Plan Nord doit faire état, dans son rapport d'activité, des contrats de service comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

Ces renseignements sont mis à jour tout au long de l'exercice financier de la Société dans le système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec, au <https://seao.ca/>.

### **Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023**

|                                                                                     | Nombre   | Valeur               |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------|
| Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)                 | 0        | 0                    |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>7</sup> | 8        | 921 232,30 \$        |
| <b>Total des contrats de service</b>                                                | <b>8</b> | <b>921 232,30 \$</b> |

## 4.2 Développement durable

Comme il est prévu dans la *Loi sur le développement durable*, la Société du Plan Nord fait état, dans cette section, des résultats en matière de développement durable pour 2022-2023. Cette période transitoire a été faite à la demande du gouvernement à tous les ministères et organismes assujettis à cette loi pour permettre de faire le pont avec une prochaine stratégie gouvernementale de développement durable.

En 2022-2023, pour démontrer son approche intégrée du développement durable à ses planifications fondamentales, la Société du Plan Nord a rendu publics ses engagements à l'égard des objectifs gouvernementaux de développement durable autrement que par un Plan d'action de développement durable, tel que permis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. La démarche pour 2022-2023 regroupait des actions provenant de diverses planifications, dont le Plan stratégique et le Plan d'action nordique.

---

7. Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

# Sommaire des résultats en matière de développement durable pour la période 2022-2023

## Objectif gouvernemental 1.1

### Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

| Action                                                                                                            | Indicateur                                                                       | Cible 2022-2023 | Résultat 2022-2023 | Atteinte de la cible |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------|----------------------|
| Systématiser l'intégration des critères de développement durable dans les acquisitions de la Société du Plan Nord | Pourcentage des acquisitions incluant des conditions d'acquisitions responsables | 15 %            | 9,15 %             | Non atteinte         |

## Objectif gouvernemental 1.2

### Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

| Action                                                                                                                                                                                    | Indicateur               | Cible 2022-2023                                                                                                                                                                                    | Résultat 2022-2023                                                                                                    | Atteinte de la cible |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Élaborer des outils de prise en compte et de suivi du développement durable (DD) et de la lutte contre les changements climatiques (LCC) dans la gestion de projets menés par la Société. | Nombre d'outils élaborés | 2 outils développés : <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 évaluant la prise en compte du DD et de la LCC;</li><li>• 1 permettant le suivi du DD et de la LCC au cours des projets.</li></ul> | Un outil permettant la prise en compte du DD et de la LCC a été élaboré. L'outil de suivi est en cours d'élaboration. | Non atteinte         |

## Objectif gouvernemental 2.1

### Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

| Actions                                                                                                 | Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                             | Cibles 2022-2023                                                                   | Résultats 2022-2023                                                                                                                  | Atteinte de la cible                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mettre en œuvre un plan d'intervention de responsabilité sociale propre à tout projet sur le territoire | Dépôt d'un plan d'intervention interministériel RSE <sup>8</sup>                                                                                                                                                                                                                        | Un mécanisme et un plan d'intervention RSE entériné par les ministères concernés   | Le comité interministériel a été mis en place. Le plan d'intervention RSE n'est pas encore terminé.                                  | Non atteinte                                                                                                 |
| Accompagner les grandes entreprises en matière de responsabilité sociale sur le territoire              | <b>A)</b> Réalisation de projets-pilotes chez de grands donneurs d'ordres<br><b>B)</b> Développement d'une mesure d'accompagnement RSE pour les grands donneurs d'ordres                                                                                                                | <b>A)</b> Un projet-pilote réalisé<br><b>B)</b> Mesure d'accompagnement développée | <b>A)</b> Un projet-pilote réalisé<br><b>B)</b> Un consultant spécialisé en RSE a été embauché pour accompagner les GDO <sup>9</sup> | <b>A)</b> Atteinte<br><b>B)</b> Atteinte                                                                     |
| Développer l'expertise et l'entrepreneuriat local dans le secteur de l'économie circulaire              | <b>A)</b> Nombre d'initiatives collectives entre générateurs et utilisateurs de matières (plateforme ou salaire)<br><b>B)</b> Nombre de démarches d'incubation ou de services-conseils « verts »<br><b>C)</b> Nombre de relocalisations<br><b>D)</b> Nombre de campagnes de recrutement | <b>A)</b> 3<br><br><b>B)</b> 4<br><br><b>C)</b> 2<br><br><b>D)</b> 4               | <b>A)</b> 3/3<br><br><b>B)</b> 0/4<br><br><b>C)</b> 0/2<br><br><b>D)</b> 0/4                                                         | <b>A)</b> Atteinte<br><br><b>B)</b> Non atteinte<br><br><b>C)</b> Non atteinte<br><br><b>D)</b> Non atteinte |

8. Responsabilité sociale des entreprises.

9. Grands donneurs d'ordres.

**Objectif gouvernemental 2.2****Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec**

| Action                                                  | Indicateur                                                                   | Cible 2022-2023 | Résultat 2022-2023 | Atteinte de la cible |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------|----------------------|
| Réaliser des projets-pilotes de récupération de chaleur | État d'avancement de la phase d'avant-projet définitif (conception terminée) | 100 %           | 10 %               | Non atteinte         |

**Objectif gouvernemental 2.3****Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable**

| Actions                                                                                                                                     | Indicateurs                                                                     | Cibles 2022-2023 | Résultats 2022-2023 | Atteinte de la cible |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|----------------------|
| Accentuer les pratiques de développement durable sur le territoire nordique                                                                 | Pourcentage du financement accordé qui prend en compte le développement durable | 80 %             | 94 %                | Atteinte             |
| Prendre en compte les changements climatiques dans les projets réalisés sur le territoire nordique                                          | Pourcentage du financement accordé qui prend en compte la LCC                   | 45 %             | 19 %                | Non atteinte         |
| Analyser la performance des projets financés dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques dans les trois sphères du développement durable | Proportion des projets terminés analysés                                        | 100 %            | 100 %               | Atteinte             |

**Objectif gouvernemental 3.1****Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité**

| Action                                                                                                                | Indicateur                                      | Cible 2022-2023                                                       | Résultat 2022-2023                   | Atteinte de la cible |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------|
| Déployer un laboratoire mobile d'hydrologie nordique pour produire un portrait de la ressource en eau d'Eeyou Istchee | Premier portrait réalisé de la ressource en eau | Présentation des connaissances acquises dans les communautés visitées | Premier portrait débuté à l'été 2022 | Atteinte             |

#### Objectif gouvernemental 4.1

**Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables**

| Action                                                      | Indicateur                              | Cible 2022-2023 | Résultat 2022-2023 | Atteinte de la cible |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------|--------------------|----------------------|
| Soutenir la formation de la main-d'œuvre en milieu nordique | Nombre de projets soutenus annuellement | 5               | 3                  | Non atteinte         |

#### Objectif gouvernemental 5.1

**Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie**

| Action                                                                                                    | Indicateurs                                        | Cibles 2022-2023 | Résultats 2022-2023 | Atteinte de la cible   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------|---------------------|------------------------|
| Bonifier le Programme de développement de serres communautaires afin de favoriser la sécurité alimentaire | <b>A)</b> Nombre d'études de faisabilité réalisées | <b>A)</b> 6      | <b>A)</b> 1/6       | <b>A)</b> Non atteinte |
|                                                                                                           | <b>B)</b> Nombre de serres construites             | <b>B)</b> 9      | <b>B)</b> 10/9      | <b>B)</b> Atteinte     |

#### Objectif gouvernemental 5.2

**Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires**

| Action                                                                                | Indicateur                                   | Cible 2022-2023                     | Résultat 2022-2023             | Atteinte de la cible |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|----------------------|
| Mettre en place une clinique de services et de soins de santé vétérinaires au Nunavik | État d'avancement de la clinique vétérinaire | Clinique vétérinaire opérationnelle | La clinique est opérationnelle | Atteinte             |

## Objectif gouvernemental 6.2

### Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

| Actions                                                                                                                            | Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                       | Cibles 2022-2023                                                          | Résultats 2022-2023                                                                 | Atteinte de la cible                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Améliorer la capacité des fournisseurs du territoire à répondre aux besoins des donneurs d'ordres des secteurs minier et forestier | <b>A)</b> Nombre d'audits de préqualification<br><b>B)</b> Nombre d'accompagnements d'expertise<br><b>C)</b> Nombre d'initiatives soutenues (maillage)<br><b>D)</b> Nombre de guides produits<br><b>E)</b> Nombre d'entrepreneurs inuits soutenus | <b>A)</b> 34<br><b>B)</b> 5<br><b>C)</b> 10<br><b>D)</b> 1<br><b>E)</b> 6 | <b>A)</b> 1/34<br><b>B)</b> 2/5<br><b>C)</b> 1/10<br><b>D)</b> 0/1<br><b>E)</b> 0/6 | <b>A)</b> Non atteinte<br><b>B)</b> Non atteinte<br><b>C)</b> Non atteinte<br><b>D)</b> Non atteinte<br><b>E)</b> Non atteinte |
| Poursuivre le projet actuel visant à améliorer les services Internet au Nunavik                                                    | <b>A)</b> Nombre de communautés connectées au réseau Internet haut débit par une infrastructure de transport par fibre optique<br><b>B)</b> Continuation de services satellitaire grâce à la poursuite de l'entente de services actuelle          | <b>A)</b> 4<br><b>B)</b> Renouvellement du service actuel                 | <b>A)</b> 4 communautés connectées (100 %)<br><b>B)</b> Service renouvelé           | <b>A)</b> Atteinte<br><b>B)</b> Atteinte                                                                                       |
| Finaliser le déploiement de la fibre optique — Eeyou Istchee Baie-James                                                            | Mesure d'atténuation du risque de période d'indisponibilité du réseau Internet haute vitesse                                                                                                                                                      | Ajout d'un lien de redondance (nouvelle infrastructure de transport)      | Lien de redondance ajouté (nouvelle infrastructure de transport)                    | Atteinte                                                                                                                       |

## 4.3 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Aucune divulgation n'a été reçue par la personne responsable du suivi des divulgations au cours de l'année 2022-2023.

## 4.4 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord

En 2022-2023, aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue.

### Préambule<sup>10</sup>

#### Mission

La Société du Plan Nord a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire nordique du Québec, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

#### Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est composé de 9 à 15 membres, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général. Au moins la majorité des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants. De même, au moins la majorité des membres doivent provenir du territoire nordique du Québec et le président doit y résider.

Dans l'exercice de leurs responsabilités, les administrateurs doivent agir dans le respect des principes d'éthique et s'inspirer des valeurs organisationnelles qui sous-tendent ces principes. De plus, leur conduite doit être conforme aux règles de déontologie qui leur sont applicables. Au regard des obligations qui leur sont dévolues, les administrateurs doivent exercer leur indépendance d'esprit, laquelle se traduit, entre autres, par leur responsabilité respective d'exercer leur jugement en faveur de la mission de l'organisation.

## 1. Objet et champ d'application

Le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord* (« le Code ») a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser une saine gestion ainsi que la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs.

Le Code établit les principes éthiques et les règles déontologiques de la Société. Les principes éthiques tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et des principes généraux de gestion. Les règles déontologiques portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

Le Code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société, que ceux-ci soient indépendants ou non. Outre le présent Code, l'administrateur est également assujéti aux règles déontologiques prévues à

---

10. Le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord* se trouve sur la page Web de la Société : [Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société du Plan Nord \(Québec.ca\)](#)

la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011) et au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, chapitre M-30, r. 0.1).

L'administrateur a le devoir de prendre connaissance du présent *Code*, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, des directives et des règles fixées par la Société, d'en promouvoir le respect et de s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

## 2. Éthique et valeurs

L'éthique fait appel à l'adhésion des personnes à des valeurs plutôt qu'à l'observation de normes. Elle se définit comme « le seul mode de régulation des comportements qui provient d'abord du jugement personnel de l'individu, tout en se fondant sur des valeurs coconstruites et partagées pour donner un sens à ses décisions et à ses actions. C'est le caractère autorégulateur qui distingue l'éthique des autres modes de régulation, parce qu'il laisse une plus grande place à l'autonomie et à la responsabilité individuelle <sup>11</sup>. » Face à une situation donnée, la décision part d'une réflexion sur les conséquences positives et négatives de l'action envisagée sur soi, sur autrui et sur l'environnement, et ce, par rapport aux valeurs partagées dans l'organisation (valeurs organisationnelles).

Il s'agit donc pour l'administrateur, en plus de tenir compte du cadre juridique et des règles déontologiques, de choisir la meilleure action et la meilleure décision en adéquation avec les valeurs organisationnelles. La prise de décision permet la résolution de situations dans lesquelles les valeurs et les normes sont en jeu ou lorsqu'un choix doit être exercé entre plusieurs situations <sup>12</sup> afin que les décisions prises soient responsables.

Au sein de la Société, l'éthique vise à assurer une cohérence entre les propos, les décisions et les actions. Elle rappelle le lien entre la réalisation de la mission de la Société et l'intégration de ses valeurs dans les pratiques quotidiennes. À cette fin, la Société souhaite compter sur l'engagement de ses administrateurs pour assurer cette cohérence et réaliser sa mission.

---

11. Québec, Secrétariat du Conseil du trésor, [\*Trousse de référence à l'intention des répondantes et répondants en éthique de la fonction publique du Québec\*](#), (fichier PDF), Secrétariat du Conseil du trésor, juin 2013, p. 50.

12. Ibid., p. 140

## 2.1. Valeurs organisationnelles et principes de gestion

Dans le cadre de son mandat, l'administrateur contribue à la réalisation de la mission de la Société du Plan Nord et s'engage à promouvoir et à appliquer ces valeurs organisationnelles :



De plus, l'administrateur s'engage à appliquer les principes de gestion suivants :

- S'appuyer sur la compétence des membres du conseil d'administration et du personnel;
- Favoriser la transparence de la gestion et le respect de principes d'éthique élevés;
- Promouvoir un développement durable exemplaire;
- Favoriser une approche globale, intégrée, cohérente et responsable;
- Être à l'écoute des besoins des populations nordiques.

## 2.2. Loyauté, honnêteté et équité

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit faire preuve de compétence, de prudence, de diligence et d'efficacité. Il doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

## 2.3. Compétence, prudence, diligence et efficacité

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit faire preuve de compétence, de prudence, de diligence et d'efficacité. Il doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

## 3. Règles de déontologie

Les règles de déontologie imposent des devoirs et des obligations aux administrateurs; elles déterminent la conduite qu'ils doivent adopter dans des circonstances particulières. Contrairement à l'éthique, qui met l'accent sur la réflexion basée sur des valeurs partagées pour guider les actions, la déontologie est un ensemble de règles écrites qui vise à encadrer les comportements.

### 3.1. Discrétion et confidentialité

L'administrateur est tenu à la discrétion quant à toute information dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et au respect, pendant et après son mandat, du caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations et les décisions du conseil d'administration, les positions défendues par les administrateurs ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

L'administrateur ne peut pas utiliser l'information confidentielle à son avantage personnel, à celui d'autres personnes (physiques ou morales) ni à celui d'un groupe d'intérêt.

L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Il doit notamment :

- I. s'assurer de ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'informations confidentielles;
- II. prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents papier ou électroniques;
- III. éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des informations confidentielles;
- IV. veiller à ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur du conseil d'administration un document du conseil d'administration sans l'autorisation au préalable de la Société;
- V. indiquer sur les documents susceptibles de circuler le fait qu'ils contiennent de l'information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
- VI. se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur;
- VII. remettre, à la cessation de son mandat, sa tablette électronique, sa carte d'accès ainsi que tout document détenu concernant le conseil d'administration.

L'administrateur signe, à son entrée en fonction, la *Déclaration d'engagement des utilisateurs quant au respect des règles de sécurité de l'information*.

### 3.2. Conflit d'intérêts

Un administrateur doit prendre les mesures requises afin d'éviter tout conflit d'intérêts, et ce, de façon à préserver la confiance de la clientèle et des partenaires de la Société ainsi que du public en général, et à maintenir constamment son impartialité dans l'exécution de ses tâches ou responsabilités.

La notion de conflit d'intérêts comprend toute situation réelle, apparente ou potentielle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée<sup>13</sup> au détriment des intérêts de la Société.

Dans le but de prévenir la survenance d'un conflit d'intérêts, tout administrateur doit remplir la Déclaration d'intérêts dans la forme et à la fréquence prévue aux modalités d'application du présent *Code*.

Lorsqu'un administrateur qui exerce des fonctions à temps plein au sein de la Société se retrouve dans une situation de conflits d'intérêts, il doit renoncer à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions<sup>14</sup>.

Il est de la responsabilité des administrateurs de signaler les risques de conflit d'intérêts réels ou apparents qui les concernent. L'administrateur en informe le secrétaire avant la séance s'il constate la situation avant celle-ci; s'il ne la constate qu'au moment de la séance, l'administrateur en informe le secrétaire au moment réservé à cet effet en début de séance. Selon la situation, les mesures appropriées seront prises conformément aux modalités d'application prévues au présent *Code*.

### 3.3. Loyauté à l'autorité constituée

Dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur ou le dirigeant doit agir avec loyauté, afin de maintenir une relation de confiance entre lui et la Société.

Cette obligation de loyauté implique qu'il doit adhérer à la mission de la Société, qu'il doit défendre les intérêts de cette dernière et éviter de lui causer du tort, notamment en remettant en question les décisions prises par le conseil d'administration, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié, ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

### 3.4. Milieu de travail exempt de violence, de harcèlement et d'intimidation

La Société est un milieu de travail où tout geste de violence, de harcèlement ou d'intimidation est prohibé, et elle a mis en vigueur la Politique favorisant la civilité et le règlement de conflits et de situations de harcèlement. Chaque administrateur se doit d'agir avec respect envers ses collègues, les employés et toute autre personne qu'il côtoie dans le cadre de son travail. Cela signifie que tout geste de violence physique ou verbale, de harcèlement de nature psychologique ou sexuelle ou d'atteinte au respect de la vie privée et de la réputation d'une personne ne sera toléré en aucun temps.

### 3.5. Cadeaux, marques de courtoisie

Dans le cadre de son mandat, l'administrateur doit maintenir un haut standard d'indépendance, d'intégrité et d'impartialité.

Il ne peut accepter aucun cadeau, aucune marque d'hospitalité ni aucun autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Les biens acceptés ne doivent pas pouvoir être perçus par l'administrateur et les tiers comme des moyens d'influencer des décisions d'affaires, mais plutôt comme des marques de respect du protocole.

---

13. La notion de « personnes liées » peut notamment faire référence à des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, société ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

14. Le président-directeur général est le seul administrateur de la Société à exercer ses fonctions à temps plein.

En aucun cas, l'administrateur ne peut accepter une somme d'argent. L'administrateur doit, lorsqu'il participe à un événement, un repas ou une autre activité dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société, prendre les meilleurs efforts pour que les frais engendrés par sa participation soient assumés par la Société ou par lui personnellement, et non par un tiers.

En tout temps, l'administrateur doit éviter de se placer dans une situation qui compromettrait ou pourrait sembler compromettre son objectivité, son intégrité, ou qui pourrait le rendre redevable envers autrui.

Chaque situation doit être analysée à l'aide de l'outil *Accepter ou refuser un cadeau ?*, disponible dans DiliTrust. Lorsque requis, le formulaire de déclaration doit être rempli et transmis au secrétaire du conseil, et le cadeau doit être retourné au donateur.

### 3.6. Communications

De manière générale, le président-directeur général est le porte-parole de la Société. Dans le cadre de ses fonctions, il est appuyé par le responsable des communications de la Société, qui veille à assurer la cohérence des messages que la Société diffuse.

Lorsqu'un administrateur reçoit une demande d'un représentant des médias ou une demande de présentation, il doit la faire parvenir sans délai au responsable des communications, qui veillera à en assurer le suivi.

L'administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une prise de position publique qui reflète son opinion, y compris dans les médias sociaux et les sites de collaboration.

### 3.7. Prestation de services

Un administrateur ne doit pas offrir, sur une base contractuelle, de service-conseil ni d'autres services à la Société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts.

### 3.8. Utilisation de biens et de services de la Société à des fins personnelles

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut pas utiliser les biens et les ressources de la Société à son profit ou au profit de tiers.

Les biens et les ressources de la Société incluent, notamment :

- les biens matériels, y compris les biens électroniques;
- le personnel;
- le travail accompli par le personnel ou par une tierce partie, les dirigeants et les administrateurs de la Société.

Chaque administrateur a l'obligation de protéger les biens et les ressources de la Société et peut les utiliser seulement au profit de l'organisation.

### 3.9. Neutralité politique et devoir de réserve

L'administrateur doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane afin de préserver l'intégrité et l'impartialité de la Société et pour s'assurer d'agir dans l'intérêt de la Société et de ses clientèles. Par ailleurs, il doit toujours faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

### 3.10. Non-ingérence dans le fonctionnement interne

Tout administrateur, outre le président-directeur général, doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Société. Il doit s'abstenir de communiquer avec un dirigeant, un cadre ou un employé de la Société pour discuter d'un projet ou d'un dossier de la Société, ou requérir un renseignement relativement à celui-ci. L'administrateur doit plutôt diriger sa demande vers la présidente du conseil d'administration, qui assurera le suivi nécessaire auprès du président-directeur général.

### 3.11. Après-mandat

Les obligations de loyauté et d'intégrité d'un administrateur restent en vigueur même après qu'il a cessé de remplir ses fonctions à la Société.

Après avoir cessé d'être membre du conseil d'administration de la Société, un administrateur ne peut pas agir de manière à tirer un avantage indu de sa charge antérieure. Il ne peut pas non plus donner à une personne ou à une organisation des conseils fondés sur des renseignements concernant la Société qui n'étaient pas du domaine public et qu'il a obtenus pendant qu'il siégeait au conseil d'administration.

Il lui est également interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la Société est partie et à propos de laquelle il détient de l'information qui n'est pas du domaine public.

Les administrateurs de la Société ne peuvent pas traiter, dans les circonstances qui sont prévues au paragraphe précédent, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

## 4. Activités de lobbyisme

### 4.1. Définitions

Dans la présente section, on entend par :

**Activité de lobbyisme :** Toute communication orale ou écrite avec un titulaire d'une charge publique en vue d'influencer ou susceptible d'influencer la prise d'une décision portant notamment sur une proposition législative ou réglementaire, une résolution, une orientation, un programme, un plan d'action, un permis ou une autre autorisation, un contrat, une subvention ou encore un autre avantage pécuniaire.

**Lobbyiste** : Toute personne :

- I. dont l'occupation ou le mandat consiste à exercer des activités de lobbyisme pour le compte d'autrui moyennant contrepartie (lobbyiste-conseil);
- II. dont l'emploi ou la fonction au sein d'une entreprise à but lucratif consiste à exercer des activités de lobbyisme pour le compte de l'entreprise (lobbyiste d'entreprise);
- III. dont l'emploi ou la fonction consiste à exercer des activités de lobbyisme pour le compte d'un organisme à but non lucratif constitué à des fins patronales, syndicales, professionnelles, ou formé de membres dont la majorité sont des entreprises à but lucratif ou des représentants de telles entreprises (lobbyiste d'organisation).

**Titulaire d'une charge publique** : Toute personne qui œuvre au sein d'une institution parlementaire, gouvernementale ou municipale. La Société étant un organisme du gouvernement, les membres de son conseil d'administration ainsi que ses employés sont considérés comme des titulaires de charges publiques au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (la *Loi*).

**Registre des lobbyistes** : Outil privilégié par la *Loi* pour assurer la transparence des activités de lobbyisme. Ce registre est tenu par le Conservateur du registre des lobbyistes, qui relève du ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques<sup>15</sup>.

## 4.2. Responsabilités des administrateurs de la Société

Les activités de lobbyisme effectuées auprès de la Société doivent faire l'objet d'une inscription au registre des lobbyistes. L'administrateur de la Société a la responsabilité de s'assurer que celles-ci s'effectuent suivant les dispositions de la *Loi*. Des documents formatifs et des gabarits sont mis à la disposition des administrateurs. À cet égard, l'administrateur de la Société est invité à refuser de discuter avec le lobbyiste, à le diriger vers le personnel de la Société et à en aviser le président-directeur général.

## 5. Modalités d'application

### 5.1. Rôle du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines<sup>16</sup>

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (« le comité ») veille à l'élaboration et à l'application du présent *Code*. Il en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie.

Le comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent *Code*, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent *Code*.

Le comité désigne le secrétaire pour l'appuyer dans cette fonction.

15. [Carrefour Lobby Québec](#)

16. Le rôle est désormais dévolu au comité de gouvernance et d'éthique. Au cours de l'exercice 2022-2023, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a été scindé en deux (comité de gouvernance et d'éthique et comité de ressources humaines) à la suite de l'adoption du projet de loi n° 4, *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*. En effet, le conseil d'administration de la Société compte désormais trois comités, conformément à l'article 19 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Pour en apprendre plus sur ces comités, le lecteur peut se référer au chapitre III de cette loi.

Le comité doit :

- I. réviser le présent *Code* et soumettre toute modification au conseil d'administration pour approbation;
- II. assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent *Code*;
- III. donner son avis et fournir son soutien au conseil d'administration et à tout administrateur faisant face à une situation problématique;
- IV. traiter toute demande d'information relative au présent *Code*;
- V. faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations, sur toute situation particulière susceptible de constituer un manquement au présent *Code*.

Lorsque le comité a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent *Code*, il en informe immédiatement le président du conseil d'administration.

## 5.2. Rôle du secrétaire

Le secrétaire assiste le comité et le président du conseil d'administration dans leurs travaux concernant l'application du présent *Code*.

Le secrétaire tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent *Code* ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.

Lorsque le secrétaire constate qu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une séance du conseil d'administration ou d'un comité comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts, il communique avec l'administrateur concerné pour en discuter et convenir des mesures à prendre pour préserver le processus décisionnel du conseil d'administration et éviter toute situation réelle de conflit d'intérêts. En cas de doute sur la conduite à prendre, le secrétaire soumet la question au comité.

## 5.3. Adhésion

L'adhésion aux valeurs organisationnelles de la Société et le respect du présent *Code* fait partie des obligations liées à la charge de l'administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au *Code*, en remplissant le formulaire à l'annexe I.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le comité.

## 5.4. Déclaration d'intérêts

Lorsqu'un administrateur entre en fonction à la Société, et par la suite au plus tard le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, il doit remplir le formulaire à l'annexe II intitulé Déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord.

Si un changement à sa situation survient en cours d'année, l'administrateur doit mettre à jour sa déclaration d'intérêts, et ce, dès qu'il en a connaissance.

## 5.5. Traitement des risques de conflit d'intérêts

Lorsqu'un administrateur déclare une situation de conflit d'intérêts réel, celui-ci doit s'abstenir de participer à la prise de décision sur toute question concernant cette situation et éviter d'influencer le vote ou la prise de décision qui s'y rapporte.

Il doit en outre se retirer de la réunion pour la durée des discussions et de la prise de décision concernant cette situation. S'il y a lieu, il peut transmettre de l'information sur la situation avant les discussions. Une mention de la déclaration du conflit d'intérêts et du retrait de la réunion doit être faite au procès-verbal de la réunion.

Lorsqu'un administrateur déclare qu'il pourrait être perçu comme étant en situation de conflit d'intérêts potentiel ou apparent, des mesures appropriées en fonction de la situation particulière sont prises, telles que :

- I. lui demander de s'absenter des discussions et de la prise de décision;
- II. imposer des limites à son intervention, à sa participation aux discussions et à la prise de décision;
- III. demander un avis au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;
- IV. conclure qu'il n'est pas nécessaire d'agir.

Une mention de la déclaration de la situation de conflit d'intérêts, de la décision rendue à son égard et de la justification de la décision doit être faite au procès-verbal de toute réunion.

## 5.6. Signalement

L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent *Code*, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle, ou un conflit d'intérêts réel ou apparent non divulgué, doit la dénoncer au comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle, en transmettant l'information suivante au secrétaire :

- I. L'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- II. La description de la violation;
- III. La date ou la période de survenance de la violation;
- IV. Une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

## 5.7. Défaut de conformité et sanctions

Un défaut de conformité à l'un ou l'autre des aspects du *Code* entraînera des sanctions qui différeront selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir, et le processus disciplinaire applicable est celui qui est prévu au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

## 4.5 Gouvernance

La *Loi sur la Société du Plan Nord* (RLRQ, chapitre S-16.011) a constitué la Société du Plan Nord, qui a officiellement commencé ses activités le 1<sup>er</sup> avril 2015. La ministre des Ressources naturelles et des Forêts est responsable de l'application de cette loi. La Société est également assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02).

La Société du Plan Nord est administrée par un conseil d'administration composé de membres nommés par le gouvernement. Pour assurer le fonctionnement de la Société, une structure composée de quatre unités d'affaires est en place et présentée plus loin dans ce rapport<sup>17</sup>. La Société travaille en collaboration constante et étroite avec les ministères et les organismes gouvernementaux, afin de mener à bien sa mission.

### Conseil d'administration

Des changements ont été apportés à la gouvernance du conseil d'administration de la Société par la sanction, en juin 2022, du projet de loi n° 4, *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*. Entre autres modifications, le conseil d'administration compte désormais trois comités permanents conformément à l'article 19 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* – le comité d'audit, le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines – à la suite de la scission du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines. Ils exercent leur rôle et leurs obligations conformément à la loi et au *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Ce *Règlement* a d'ailleurs été mis à jour pour refléter les changements survenus par les modifications législatives apportées par le projet de loi n° 4.

L'article 29 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* prévoit que le conseil d'administration est composé de 9 à 15 membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président-directeur général. Cette même loi prévoit qu'au moins la majorité des membres, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants, que la majorité des membres doivent provenir du territoire nordique et que le président doit y résider. Cette loi prévoit également que la nomination des membres du conseil d'administration, autres que le président du conseil et le président-directeur général, s'effectue en tenant notamment compte de leur intérêt pour le milieu nordique et de leur connaissance de celui-ci. En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, les membres du conseil d'administration de la Société, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, sont nommés par le gouvernement en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil et la durée de leur mandat ne peut excéder quatre ans. À l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Le choix des candidats pour siéger au conseil d'administration se fait donc en tenant compte de plusieurs facteurs, dont leur provenance (du territoire nordique ou non) et leurs compétences. Une attention particulière est portée au respect de la proportion minimale des femmes à 40 %, exigé à l'article 3.5 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Lorsqu'un candidat est pressenti pour un poste d'administrateur, son dossier est examiné par le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif.

---

17. La structure administrative de la Société est décrite à la page [68](#).

Le conseil d'administration s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie des administrateurs auquel les membres confirment chaque année leur adhésion; la version en vigueur se trouve en annexe du présent rapport<sup>18</sup>.

Un processus formel d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration est en vigueur. L'évaluation est sous la responsabilité du comité de gouvernance et d'éthique. Après consultation de tous les membres du conseil d'administration, le comité discute et propose des correctifs pour améliorer le fonctionnement du conseil d'administration. Il existe également une procédure d'évaluation de la présidente et de l'ensemble des membres du conseil.

Au besoin, le conseil d'administration peut faire appel à des consultants externes.

## Mandat

Le conseil d'administration établit les orientations stratégiques de la Société du Plan Nord. Il s'assure de leur mise en œuvre et est garant des décisions de la Société devant le gouvernement.

Le conseil d'administration a notamment pour mandats d'approuver les règles de gouvernance de la Société, de nommer les membres des comités du conseil et de former tout autre comité pour faciliter le bon fonctionnement de la Société, d'adopter le plan stratégique, d'approuver différents documents relatifs à la conduite des affaires de la Société, dont le plan d'exploitation, le rapport annuel de gestion, les codes d'éthique et de déontologie des employés et des administrateurs, ainsi que d'adopter les règles de fonctionnement de l'Assemblée des partenaires et de nomination de ses membres.

## Composition

Le 15 février 2023, le gouvernement procédait à la nomination de M. Jean Dupuis et de M<sup>me</sup> Cynthia Gill comme nouveaux membres du conseil d'administration<sup>19</sup>. Au 31 mars 2023, 13 membres<sup>20</sup> composent le conseil. Comme le prévoit la loi constitutive de la Société, une majorité d'entre eux doit provenir du territoire nordique, dont la présidente<sup>21</sup>, M<sup>me</sup> Élisabeth Blais, ce que respecte la Société avec 69 %. Avec un taux de 62 % de membres indépendants, la Société respecte également la disposition de la *Loi sur la Société du Plan Nord* qui prévoit qu'au moins la majorité des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants. La Société dépasse aussi l'exigence d'avoir une proportion minimale de 40 % de femmes siégeant à son conseil d'administration avec un taux de 54 %. De plus, elle octroie une représentation à un membre âgé de moins de 35 ans au moment de sa nomination, permettant ainsi un partage intergénérationnel entre les membres du conseil d'administration. Finalement, conformément aux Profils d'expérience et de compétence des membres de la Société du Plan Nord, il est souhaité qu'un poste au conseil d'administration soit destiné à chacune des quatre nations autochtones du territoire nordique. Au 31 mars 2023, trois des quatre nations ont appuyé la candidature d'un membre qui siège au conseil d'administration, et des procédures sont en œuvre afin de remplacer un membre de la Nation crie ayant quitté ses fonctions en cours d'année.

---

18. Voir page 40.

19. Décret 152-2023. Gazette officielle du Québec, 8 mars 2023, 155<sup>e</sup> année, no 10.

20. Voir la section « Composition du conseil d'administration au 31 mars 2023 » à la page 55.

21. Articles 29 et 30 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*. En vertu de l'article 30, le président ou la présidente doit résider sur le territoire nordique.

## Sommaire des activités réalisées en 2022-2023

Pendant l'année, le conseil a tenu six séances ordinaires et une séance extraordinaire. Deux huis clos sont prévus à la fin de chaque séance ordinaire, un en présence du président-directeur général et l'autre sans celui-ci.

Lors de ses travaux, le conseil a approuvé, entre autres, le rapport d'activité ainsi que les états financiers vérifiés de l'exercice 2021-2022. Il a également approuvé le budget 2023-2024, les prévisions budgétaires pluriannuelles de 2024-2025 à 2027-2028 et le Plan d'effectif 2023-2026.

L'exercice 2022-2023 a aussi été marqué par l'élaboration d'une nouvelle planification stratégique pour la période 2023-2028. Un groupe de travail formé de six membres du conseil d'administration s'est d'ailleurs penché plus spécifiquement sur le dossier, en débutant par la priorisation des commentaires reçus de l'Assemblée des partenaires, du conseil d'administration et du personnel de la Société lors d'exercices de réflexions. Éclairé par les recommandations de ce groupe de travail, le conseil d'administration a commenté le plan à toutes les étapes de sa production et procédé aux choix stratégiques. Les membres ont approuvé le Plan stratégique 2023-2028 et le premier plan d'exploitation en découlant en février 2023.

Tout au cours de l'année, le conseil d'administration a maintenu un regard attentif sur l'avancement du Plan d'action nordique 2020-2023. Il a également approuvé une démarche intégrée de développement durable aux autres planifications de la Société, la reconduction du programme d'Incubateur-Accélérateur Nordique ainsi qu'une directive portant sur la rémunération des membres du conseil d'administration.

Pendant l'année, le conseil d'administration a aussi autorisé le versement d'une somme de 11 millions de dollars pour la réalisation des phases 1 et 2 du projet de téléphonie mobile d'Eeyou Itschee Baie-James, a autorisé un financement de 2 millions de dollars au milieu de vie communautaire pour étudiants autochtones à Sept-Îles, s'est penché sur l'intérêt du projet du centre de transbordement de Matagami pour permettre à la Ville de profiter d'une diversification économique par le lithium, puis a autorisé le rehaussement budgétaire pour la construction d'un pavillon de l'Institut nordique du Québec sur le campus de l'Université Laval.

Le conseil d'administration a approuvé des nominations à l'Assemblée des partenaires et reconduit le mandat de plusieurs membres.

## Comité d'audit

### Mandat

Le comité d'audit a notamment pour mandats d'examiner et de recommander au conseil d'administration l'approbation des documents budgétaires et financiers ainsi que du rapport annuel de gestion, et de s'assurer de la mise en place de contrôles internes et d'un processus adéquat de gestion des risques. Il doit également approuver le plan d'audit préparé par le Vérificateur général du Québec.

### Composition

Le comité est composé d'au moins trois membres qui, en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*<sup>22</sup>, doivent être indépendants. Le comité doit compter au moins un membre de l'ordre professionnel des comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26)<sup>23</sup>. En 2022-2023, le comité était composé de trois membres indépendants, soit M<sup>me</sup> Johanne Jean, présidente, ainsi que M<sup>me</sup> Patricia Huet et M<sup>me</sup> Josée Bélanger, membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

---

22. Article 19.

23. Article 23 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

## Sommaire des activités réalisées en 2022-2023

Le comité a amorcé ses travaux en examinant les états financiers vérifiés ainsi que le rapport annuel de gestion de l'exercice clos le 31 mars 2022 et en recommandant leur approbation au conseil d'administration.

En décembre 2022, après examen du budget 2023-2024 ainsi que des prévisions budgétaires pluriannuelles pour les exercices 2024-2025 à 2027-2028, le comité en a recommandé l'adoption au conseil d'administration.

En février 2023, le comité d'audit a approuvé le plan d'audit soumis par le Vérificateur général du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le comité a continué à s'intéresser au processus de gestion des risques en recommandant au conseil d'administration la nomination de stratèges en son sein en cas de crise. Un suivi a été fait au comité sur les principales mesures de contrôle interne dans l'organisation et une présentation a été faite sur des pistes de bonification des moyens d'intervention financière à la disposition de la Société.

À chacune de ses séances, le comité reçoit un rapport financier. Le comité d'audit s'est réuni à trois reprises, au cours de l'exercice. La présidente a fait rapport des activités du comité au conseil d'administration.

## Comité de gouvernance et d'éthique

### Mandat

Le comité de gouvernance et d'éthique contribue notamment à élaborer et à mettre à jour les règles de gouvernance de la Société, veille à l'élaboration et à la révision périodique du code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration ainsi qu'à celui applicable au personnel de la Société, produit les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, élabore un programme de formation ainsi que des critères pour l'évaluation du conseil et ses membres.

### Composition

Le comité est composé d'au moins trois membres qui doivent tous être indépendants<sup>24</sup>. En 2022-2023, le comité était composé de M<sup>me</sup> Michèle Perron, présidente, de M. Gilles Couture et de M<sup>me</sup> Hélène Lauzon.

## Sommaire des activités réalisées en 2022-2023

En 2022-2023, le comité s'est penché sur les profils de compétence et d'expérience qui s'appliquent aux membres du conseil d'administration (à l'exception du président-directeur général et de la présidente du conseil d'administration). La mise à jour du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*, la Directive sur la tenue des séances sur le territoire nordique, la Directive sur la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord ainsi que la Programmation de formation continue 2023-2024 des membres du conseil d'administration ont aussi occupé les membres de ce comité en 2022-2023.

Chacune des politiques et des directives approuvées par le président-directeur général, à l'exception de celles reliées aux ressources humaines, est portée à l'attention des membres du comité. Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice<sup>25</sup>. La présidente a fait rapport des activités du comité au conseil d'administration.

24. Supra note 22.

25. La première des trois séances était une séance du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, avant la scission du comité en un comité de gouvernance et d'éthique et un comité de ressources humaines.

# Comité de ressources humaines

## Mandat

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, d'élaborer et de proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général ainsi que des critères pour son évaluation, de contribuer à la sélection des dirigeants et dirigeantes, d'établir un programme de planification de la relève des dirigeants et dirigeantes nommé(e)s par la Société, d'élaborer, en collaboration avec le président-directeur général, le plan d'effectif de la Société et d'en recommander l'adoption au conseil d'administration, d'élaborer les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de son personnel.

## Composition

Le comité est composé d'au moins trois membres qui doivent tous être indépendants<sup>26</sup>. En 2022-2023, le comité était composé de M<sup>me</sup> Michèle Perron, présidente, de M. Gilles Couture et de M<sup>me</sup> Hélène Lauzon.

## Sommaire des activités réalisées en 2022-2023

En 2022-2023, le comité s'est assuré de la mise en place des politiques concernant la politique de télétravail. Il a aussi travaillé, dans le cadre de son mandat, au programme organisationnel de la relève des dirigeants et dirigeantes. Il a élaboré et recommandé l'adoption du Plan d'effectifs 2023-2026 au conseil d'administration. Finalement, le comité s'est intéressé aux normes et barèmes de rémunération, aux avantages sociaux et aux autres conditions de travail des membres du personnel par des ajustements salariaux, une nouvelle directive sur les frais de déplacement ainsi qu'une révision des conditions de travail.

Chacune des politiques et des directives spécifiques à la gestion des ressources humaines approuvées par le président-directeur général est portée à l'attention des membres du comité. Le comité de ressources humaines s'est réuni à trois reprises, au cours de l'exercice<sup>27</sup>. La présidente a fait rapport des activités du comité au conseil d'administration.

---

26. Supra note 22.

27. Supra note 25.

## Composition du conseil d'administration au 31 mars 2023

| <b>ÉLIZABETH BLAIS</b><br>Présidente du conseil d'administration |                                                            |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Date de nomination initiale au conseil                           | 11 mars 2015                                               |
| Date de renouvellement                                           | 5 juin 2019                                                |
| Date de fin du mandat                                            | 4 juin 2024                                                |
| Statut                                                           | Membre indépendante et<br>provenant du territoire nordique |
| Lieu de résidence                                                | Sept-Îles                                                  |



M<sup>me</sup> Blais est détentrice d'une maîtrise en gestion des organisations (MGO) de l'Université du Québec à Chicoutimi (2019) et d'un certificat en administration de l'Université du Québec à Rimouski (1984). Elle a fait sa carrière à la tête d'une entreprise de service touristique en hébergement à Sept-Îles pendant les 33 dernières années en tant que directrice générale et propriétaire opérante. Elle a vendu cette entreprise à la fin de l'année 2022. Toutes ces années passées dans le secteur touristique lui assurent une vaste connaissance du monde des affaires, qu'elle a bonifiée par ses nombreuses implications dans différentes organisations telles que l'Administration portuaire de Sept-Îles, où elle a été membre, puis présidente du conseil d'administration de 2005 à 2008; la Chambre de commerce de Sept-Îles, où elle a été présidente deux ans à la fin des années 1990; puis à l'Association régionale touristique de Duplessis et aux Associations touristiques régionales associées du Québec, de 2001 à 2004, dans lesquelles elle a été respectivement présidente et première vice-présidente. Par ses implications, M<sup>me</sup> Blais a travaillé à assurer la viabilité d'un développement économique régional harmonieux par la prise en compte de la qualité de vie des habitants. C'est dans ce même esprit qu'elle siège actuellement au conseil d'administration du Cégep de Sept-Îles ainsi qu'au comité de développement régional Côte-Nord d'Investissement Québec.

## PATRICK BEAUCHESNE

Président-directeur général

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| Date de nomination au conseil | 18 novembre 2019 |
| Date de fin du mandat         | 17 novembre 2024 |
| Statut                        | Membre           |
| Lieu de résidence             | Québec           |



Détenteur d'un baccalauréat en aménagement des ressources forestières et d'une maîtrise en sciences forestières, M. Patrick Beauchesne est nommé président-directeur général de la Société du Plan Nord en 2019. Précédemment, la même année, il a été secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif et secrétaire du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement. Auparavant, M. Beauchesne a occupé différentes fonctions au sein du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, dès 1992. Comme directeur général de l'écologie et de la conservation, il contribue à la préparation des objectifs de protection du territoire dans le cadre du développement du Plan Nord en 2010 et en 2015. Il est nommé sous-ministre adjoint au développement durable et à la qualité de l'environnement en 2014, puis sous-ministre en 2017. M. Beauchesne siège aux conseils d'administration de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C., et de la Société ferroviaire Qc Rail S.E.C., ainsi qu'au comité directeur de l'Institut nordique du Québec.

## JOSÉE BÉLANGER

Membre du comité d'audit

|                               |                                                            |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Date de nomination au conseil | 5 juin 2019                                                |
| Date de fin du mandat         | 4 juin 2023                                                |
| Statut                        | Membre indépendante et<br>provenant du territoire nordique |
| Lieu de résidence             | Chibougamau                                                |



Diplômée de l'Université de Sherbrooke en administration des affaires, M<sup>me</sup> Bélanger détient son titre de comptable professionnelle agréée (CPA) auditrice, comptable agréée (CA) depuis 1997. Dès la fin de ses études universitaires, elle travaille en cabinet comptable. Depuis 2008, elle est propriétaire de son cabinet. Impliquée dans son milieu, M<sup>me</sup> Bélanger a été membre du conseil d'administration de plusieurs organismes de la région Nord-du-Québec, au cours des dernières années et est actuellement membre de celui de FaunENord.

## GILLES COUTURE

Membre du comité de gouvernance et d'éthique et du comité de ressources humaines

|                               |                                                        |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Date de nomination au conseil | 19 août 2020                                           |
| Date de fin du mandat         | 18 août 2024                                           |
| Statut                        | Membre indépendant et provenant du territoire nordique |
| Lieu de résidence             | Port-Cartier                                           |



Natif de Chibougamau, M. Gilles Couture détient un baccalauréat en génie métallurgique. Au cours de sa carrière, il a œuvré dans le secteur minier, principalement comme gestionnaire pour l'entreprise ArcelorMittal sur la Côte-Nord. M. Couture a notamment travaillé dans les domaines des opérations de bouletage, du contrôle des procédés, de la recherche, de l'environnement, du développement durable ainsi que de l'efficacité énergétique. Désormais retraité, M. Couture poursuit son implication au sein de la communauté nord-côtière. Il siège au conseil d'administration des organisations suivantes : Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Québec, Corporation de développement économique de Port-Cartier, Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles et Administration portuaire de Sept-Îles.

## JEAN DUPUIS

|                               |                                                       |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Date de nomination au conseil | 15 février 2023                                       |
| Date de fin du mandat         | 14 février 2027                                       |
| Statut                        | Membre provenant du territoire nordique <sup>28</sup> |
| Lieu de résidence             | Dorval                                                |



M. Jean Dupuis possède plus de 40 ans d'expérience professionnelle, notamment en gestion des opérations, en développement des affaires, en administration publique et en affaires autochtones. Il est actuellement directeur du Bureau du président de la Société Makivik. M. Dupuis a œuvré au sein de diverses organisations actives au Nunavik telles Air Inuit, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, dont il a été le président pendant 10 ans et l'Administration régionale Kativik, dont il a aussi été le président pendant plusieurs années. Il a de plus occupé des postes de conseiller municipal et de président de divers conseils régionaux et comités administratifs du territoire nordique.

28. M. Dupuis est considéré comme un membre provenant du territoire, car sa candidature a été soutenue par la Société Makivik.

## CYNTHIA GILL

|                               |                                                            |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Date de nomination au conseil | 15 février 2023                                            |
| Date de fin du mandat         | 14 février 2027                                            |
| Statut                        | Membre indépendante et<br>provenant du territoire nordique |
| Lieu de résidence             | Matagami                                                   |



M<sup>me</sup> Cynthia Gill est actuellement directrice générale du Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie et possède une vaste expérience dans le domaine du développement régional. Elle a travaillé pour l'Administration régionale Baie-James à titre d'agente de développement. M<sup>me</sup> Gill est titulaire d'un baccalauréat en administration avec une spécialisation en gestion des ressources humaines de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Elle a également obtenu une certification en leadership et habiletés de direction de l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia. M<sup>me</sup> Gill est administratrice au Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James et membre du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Nord-du-Québec.

## PATRICIA HUET

Membre du comité d'audit

|                               |                                                            |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Date de nomination au conseil | 19 août 2020                                               |
| Date de fin du mandat         | 18 août 2024                                               |
| Statut                        | Membre indépendante et<br>provenant du territoire nordique |
| Lieu de résidence             | Baie-Comeau                                                |



M<sup>me</sup> Patricia Huet détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval. La majorité de sa carrière a été consacrée au monde municipal. Avant de prendre sa retraite en 2020, M<sup>me</sup> Huet était directrice générale de la MRC de Manicouagan. Elle avait occupé ce même poste à la municipalité de Pointe-Lebel de 1987 à 2003. Au cours des dix premières années de sa carrière, elle a successivement travaillé à titre de comptable dans les domaines bancaire et de l'administration parapublique et en cabinet. M<sup>me</sup> Huet a été la première femme à présider l'Association des directeurs municipaux du Québec, de 1995 à 1997. Grandement impliquée dans sa communauté, M<sup>me</sup> Huet a siégé à différents conseils d'administration au cours des années, notamment dans les domaines de la santé, des services sociaux et de la philanthropie. Elle siège actuellement au Fonds régional de solidarité FTQ de la Côte-Nord.

## JOHANNE JEAN

Présidente du comité d'audit

|                                        |                     |
|----------------------------------------|---------------------|
| Date de nomination initiale au conseil | 11 mars 2015        |
| Date de renouvellement                 | 5 juin 2019         |
| Date de fin du mandat                  | 4 juin 2023         |
| Statut                                 | Membre indépendante |
| Lieu de résidence                      | Québec              |



M<sup>me</sup> Johanne Jean est titulaire d'un baccalauréat en génie géologique de l'Université Laval et d'une maîtrise en gestion de projet de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Nouvellement retraitée, elle a été présidente de l'Université du Québec de 2017 à 2022. À ce titre, elle présidait les instances que sont l'Assemblée des gouverneurs, le Comité exécutif, le Conseil des études, ainsi que la Commission de planification. Elle représentait également l'Université du Québec à plusieurs autres instances, comités et conseils d'administration. Auparavant, elle a occupé la fonction de rectrice de l'UQAT, de 2004 à 2017, où elle a entre autres mis au cœur de ses préoccupations l'accessibilité aux études universitaires, l'ancrage aux territoires d'attache de l'Université ainsi que le développement de services et de programmes aux Premiers Peuples. Avant d'être rectrice de l'UQAT, elle y a occupé diverses fonctions de direction.

## RÉAL LAPORTE

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| Date de nomination au conseil | 19 août 2020 |
| Date de fin du mandat         | 18 août 2024 |
| Statut                        | Membre       |
| Lieu de résidence             | Montréal     |



M. Réal Laporte est titulaire d'un baccalauréat en construction civile de l'École de technologie supérieure et d'une maîtrise en gestion de projets de l'Université du Québec à Montréal. Il est également diplômé du Programme de perfectionnement des administrateurs de l'Institut des cadres de l'Université McGill. Depuis juin 2020, M. Laporte œuvre comme conseiller stratégique au comité de direction d'Hydro-Québec. Chez Hydro-Québec, depuis 1988, il a supervisé plusieurs projets, notamment les projets hydroélectriques de l'Eastmain. En 2005, il est nommé président d'Hydro-Québec Équipement et président-directeur général de la Société d'énergie de la Baie-James. Il est membre du Comité d'analyse et d'évaluation des projets d'infrastructure du conseil d'administration d'Aéroports de Montréal. Il est aussi membre des comités sur le « Développement durable » et sur les « Bâtiments et propriétés » du conseil des gouverneurs de l'Université McGill.

## HÉLÈNE LAUZON

Membre du comité de gouvernance et d'éthique et du comité de ressources humaines

|                                        |                     |
|----------------------------------------|---------------------|
| Date de nomination initiale au conseil | 11 mars 2015        |
| Date de renouvellement                 | 5 juin 2019         |
| Date de fin du mandat                  | 4 juin 2023         |
| Statut                                 | Membre indépendante |
| Lieu de résidence                      | Montréal            |



M<sup>me</sup> Lauzon possède un baccalauréat en droit ainsi qu'une maîtrise en urbanisme et est membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des urbanistes du Québec. Elle est présidente du Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) depuis 2008. M<sup>me</sup> Lauzon a pratiqué le droit de l'environnement chez Lavery, une importante firme d'avocats de Montréal, comme associée pendant plus de 20 ans. Elle est actuellement membre de plusieurs groupes de travail nationaux et provinciaux, et fait valoir les préoccupations et les contributions des entreprises du Québec dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Depuis 2019, elle est membre du Groupe consultatif canadien sur l'environnement (GCCE) du ministre de l'Environnement et du Changement climatique pour l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne. Elle a aussi été nommée, en 2019, membre du Conseil consultatif sur le développement durable du ministre de l'Environnement et du Changement climatique. M<sup>me</sup> Lauzon siège au conseil d'administration du Conseil Patronal de l'Environnement du Québec ainsi qu'à ceux de l'Administration portuaire de Montréal, de l'Association minière du Québec et de Gestion Solifor inc. De plus, elle siège au comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable de la Société de transport de Montréal.

## MICHÈLE PERRON

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique et du comité de ressources humaines

|                                        |                                                            |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Date de nomination initiale au conseil | 11 mars 2015                                               |
| Date de renouvellement                 | 5 juin 2019                                                |
| Date de fin du mandat                  | 4 juin 2023                                                |
| Statut                                 | Membre indépendante et<br>provenant du territoire nordique |
| Lieu de résidence                      | Chibougamau                                                |



Native de Chibougamau dans la région du Nord-du-Québec, M<sup>me</sup> Perron y réside toujours. Diplômée de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en administration des affaires, M<sup>me</sup> Michèle Perron est également détentrice de deux maîtrises de l'Université de Montréal, l'une en andragogie et l'autre en éducation. Elle agit présentement à titre de consultante en gestion. Tout au long de sa carrière, M<sup>me</sup> Perron a travaillé dans le domaine de l'éducation sur le territoire nordique québécois. De 1998 à 2016, à titre de directrice générale de la Commission scolaire de la Baie-James, elle a dirigé la commission scolaire couvrant le territoire le plus vaste au Québec. Auparavant, M<sup>me</sup> Perron a été enseignante, puis conseillère pédagogique. Elle devient, en 1988, directrice du Centre des adultes et de la formation professionnelle de la Commission scolaire de Chapais-Chibougamau.

## ROBERT PRÉVOST

|                               |                                                       |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Date de nomination au conseil | 5 juin 2019                                           |
| Date de fin du mandat         | 4 juin 2023                                           |
| Statut                        | Membre provenant du territoire nordique <sup>29</sup> |
| Lieu de résidence             | Verdun                                                |



M. Robert Prévost est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'agriculture et de l'environnement, d'une majeure en sciences économiques, d'un certificat en gestion d'entreprise et d'une maîtrise en administration publique. Depuis plus de 13 ans, à titre d'employé et maintenant de partenaire de la firme de consultants Atmacinta, M. Prévost accompagne les élus de la Nation naskapie de Kawawachikamach dans le développement économique, social et environnemental de leur communauté et de leur territoire. Précédemment, il a travaillé à l'Union des producteurs agricoles pour la Fédération des producteurs maraîchers du Québec de 2004 à 2006, puis pour la Fédération des producteurs de bovins du Québec de 2008 à 2009, où il a occupé des fonctions liées au développement de la mise en marché et à l'agroenvironnement. M. Prévost est président du conseil d'administration de la Corporation de développement de Schefferville.

## SYLVAIN ROSS

|                               |                                         |
|-------------------------------|-----------------------------------------|
| Date de nomination au conseil | 1 <sup>er</sup> décembre 2021           |
| Date de fin du mandat         | 30 novembre 2025                        |
| Statut                        | Membre provenant du territoire nordique |
| Lieu de résidence             | Essipit                                 |



M. Ross est titulaire d'un baccalauréat en sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal. Nouvellement retraité, il a été directeur général du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit de 2016 à 2022. Auparavant, M. Ross a, dès 1990, occupé diverses fonctions pour la communauté innue d'Essipit, dont conseiller juridique, conseiller politique et, de 2012 à 2016, négociateur en chef. M. Ross a aussi été avocat chez Dufour, Martel, Tremblay et associés entre 1990 et 1992. Il est d'ailleurs membre à la retraite du Barreau du Québec.

29. M. Prévost est considéré comme un membre provenant du territoire, car sa candidature a été soutenue par la Nation naskapie.

## Compétences principales des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord

| Compétences <sup>30</sup> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Patrick Beauchesne | Josée Bélanger | Élizabeth Blais | Gilles Couture | Jean Dupuis | Cynthia Gill | Patricia Huet | Johanne Jean | Réal Laporte | Hélène Lauzon | Michèle Perron | Robert Prévost | Sylvain Ross |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------|-----------------|----------------|-------------|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|----------------|----------------|--------------|
| 1                         | <b>Administration publique</b> – Être familier avec le fonctionnement de l'État et les principes de gouvernance d'une société d'État                                                                                                                                                                                        | √ *                |                | √               |                | √           |              | √             | √            | √            | √             | √              | √ *            | √            |
| 2                         | <b>Économie</b> – Posséder des connaissances et de l'expérience professionnelle dans l'un ou l'autre des domaines suivants : minier, forestier, énergie, infrastructure, tourisme, économie régionale                                                                                                                       |                    |                | √ *             | √ *            | √           | √            | √             | √ *          | √            | √             | √              | √              | √            |
| 3                         | <b>Environnement</b> – Posséder des connaissances et de l'expérience professionnelle dans l'un ou l'autre des domaines suivants : conservation du territoire, adaptation aux changements climatiques, transition énergétique, biodiversité                                                                                  | √ *                |                |                 | √ *            |             |              |               |              | √ *          | √ *           |                | √ *            | √ *          |
| 4                         | <b>Aspects sociaux</b> – Posséder des connaissances et de l'expérience professionnelle dans l'un ou l'autre des domaines suivants : formation de la main-d'œuvre, santé publique, logement, action communautaire, culture                                                                                                   |                    | √              |                 |                | √ *         | √ *          | √             |              |              |               | √ *            | √              | √            |
| 5                         | <b>Gouvernance</b> – Avoir de l'expérience en tant qu'administrateur de société, dirigeant d'entreprise, président ou membre de comité                                                                                                                                                                                      | √                  | √ *            | √               | √ *            | √ *         | √ *          | √ *           | √ *          | √ *          | √ *           | √ *            | √              | √            |
| 6                         | <b>Développement durable</b> – Être familier avec les principes du développement durable et/ou avec les moyens utilisés pour tendre vers la durabilité, tels que les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), la responsabilité sociale et environnementale des organisations et l'acceptabilité sociale | √ *                |                | √               | √              |             |              |               | √            | √ *          | √ *           |                | √              | √            |
| 7                         | <b>Relations autochtones</b> – Posséder une expertise des réalités et des enjeux liés aux nations autochtones présentes sur le territoire nordique                                                                                                                                                                          | √                  |                | √ *             |                | √ *         |              |               |              | √            |               | √              | √ *            | √ *          |
| 8                         | <b>Développement organisationnel</b> – Avoir des compétences et de l'expérience en matière de gestion des ressources humaines, d'éthique et de déontologie ou de gestion du changement                                                                                                                                      |                    | √ *            | √ *             |                |             | √ *          | √ *           | √            | √            | √             | √ *            |                |              |
| 9                         | <b>Performance organisationnelle</b> – Posséder des compétences en matière de gestion des risques, de planification stratégique, de transformation numérique, de systèmes de contrôle et de sécurité, d'audit, de conformité, d'optimisation des ressources ou d'évaluation de programme                                    | √                  |                | √               | √              |             | √            |               | √            | √            | √             |                | √              | √ *          |
| 10                        | <b>Comptabilité et finance</b> – Posséder des compétences en matière comptable et financière                                                                                                                                                                                                                                |                    | √ *            | √               |                |             | √            | √ *           | √            |              |               |                |                |              |

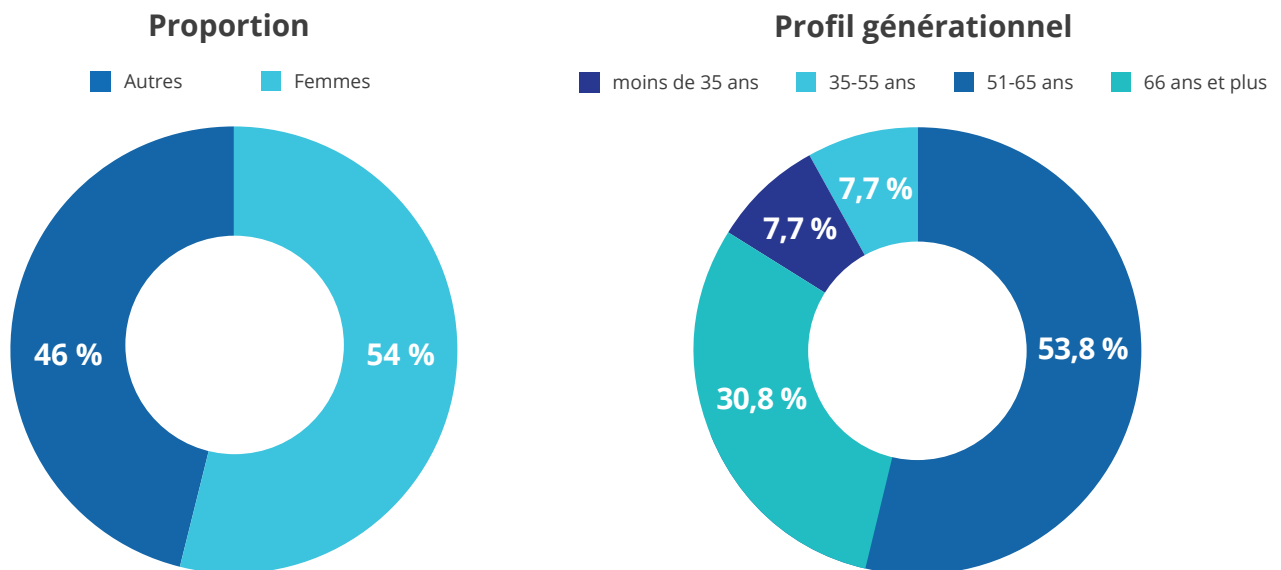
\* Principales compétences de l'administrateur

30. Selon les nouveaux Profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord (adopté en septembre 2022), le profil spécifique contient des compétences recherchées dans la composition globale du conseil. Un membre doit en posséder **minimalement trois**, et une attention particulière doit être portée afin que l'ensemble de ces compétences spécifiques se retrouvent au sein du conseil. Le document prévoit également un profil commun comprenant des caractéristiques préalables requises pour tous les membres.

## Ancienneté des membres du conseil d'administration

| Nom de l'administrateur |                    |                |                 |                |             |              |               |              |              |               |                |                |              |
|-------------------------|--------------------|----------------|-----------------|----------------|-------------|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|----------------|----------------|--------------|
| En poste depuis         | Patrick Beauchesne | Josée Bélanger | Élizabeth Blais | Gilles Couture | Jean Dupuis | Cynthia Gill | Patricia Huet | Johanne Jean | Réal Laporte | Hélène Lauzon | Michèle Perron | Robert Prévost | Sylvain Ross |
| 1 an et moins           |                    |                |                 |                | ✓           | ✓            |               |              |              |               |                |                | 15 %         |
| 2 à 4 ans               | ✓                  | ✓              |                 | ✓              |             |              | ✓             |              | ✓            |               |                | ✓              | 54 %         |
| 5 à 7 ans               |                    |                |                 |                |             |              |               |              |              |               |                |                | 0 %          |
| 8 ans et plus           |                    |                | ✓               |                |             |              |               | ✓            |              | ✓             | ✓              |                | 31 %         |

## Proportion de femmes et d'autres au sein du conseil d'administration et profil générationnel de ses membres



## Assiduité des administrateurs aux séances du conseil et de ses comités

|                                                 | Conseil d'administration     |                                                | Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines <sup>31</sup> | Comité de gouvernance et d'éthique | Comité des ressources humaines | Comité d'audit               |
|-------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
|                                                 | Séance ordinaire (6 séances) | Séance extraordinaire <sup>32</sup> (1 séance) | Séance ordinaire (1 séance)                                              | Séance ordinaire (2 séances)       | Séance ordinaire (2 séances)   | Séance ordinaire (3 séances) |
| <b>Patrick Beauchesne</b>                       | 6/6                          | 1/1                                            | 1/1                                                                      | 2/2                                | 2/2                            | 2/3                          |
| <b>Josée Bélanger</b>                           | 6/6                          | 1/1                                            | –                                                                        | –                                  | –                              | 3/3                          |
| <b>Élizabeth Blais</b>                          | 6/6                          | 1/1                                            | 1/1                                                                      | 2/2                                | 2/2                            | 3/3                          |
| <b>Gilles Couture</b>                           | 6/6                          | 1/1                                            | 1/1                                                                      | 2/2                                | 2/2                            | –                            |
| <b>Patricia Huet</b>                            | 5/6                          | 0/1                                            | –                                                                        | –                                  | –                              | 2/3                          |
| <b>Johanne Jean</b>                             | 5/6                          | 1/1                                            | –                                                                        | –                                  | –                              | 3/3                          |
| <b>Réal Laporte</b>                             | 5/6                          | 1/1                                            | –                                                                        | –                                  | –                              | –                            |
| <b>Hélène Lauzon</b>                            | 6/6                          | 1/1                                            | 1/1                                                                      | 2/2                                | 2/2                            | –                            |
| <b>Patricia Maltais Tremblay<sup>33</sup></b>   | –                            | –                                              | –                                                                        | –                                  | –                              | –                            |
| <b>Michèle Perron</b>                           | 6/6                          | 1/1                                            | 1/1                                                                      | 2/2                                | 2/2                            | –                            |
| <b>Michael Petawabano<sup>34</sup></b>          | 0/1                          | 1/1                                            | –                                                                        | –                                  | –                              | –                            |
| <b>Robert Prévost</b>                           | 5/6                          | 1/1                                            | –                                                                        | –                                  | –                              | –                            |
| <b>Sylvain Ross</b>                             | 6/6                          | 1/1                                            | –                                                                        | –                                  | –                              | –                            |
| <b>Membres nommés en 2022-2023<sup>35</sup></b> |                              |                                                |                                                                          |                                    |                                |                              |
| <b>Cynthia Gill</b>                             | 1/1                          | –                                              | –                                                                        | –                                  | –                              | –                            |
| <b>Jean Dupuis</b>                              | 1/1                          | –                                              | –                                                                        | –                                  | –                              | –                            |

31. Le conseil d'administration a approuvé les modifications au *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord* le 14 septembre 2022, faisant suite aux changements apportés à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE) et à la *Loi sur la Société du Plan Nord* par le projet de loi n° 4, *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives* (PL4), sanctionné le 3 juin 2022. Parmi ces changements, la scission du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines en deux nouveaux comités : un de gouvernance et d'éthique et un autre de ressources humaines.

32. Les séances extraordinaires sont des séances supplémentaires qui ne sont pas prévues au calendrier des rencontres. Elles sont nécessaires pour gérer des situations qui nécessitent un traitement urgent et qui ne peuvent attendre la prochaine séance ordinaire du conseil. Le délai de convocation de ce type de séance, conformément au *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*, est moindre, pouvant aller de quelques jours à six heures avant la séance.

33. Madame Maltais Tremblay a démissionné le 10 mai 2022.

34. Monsieur Petawabano a démissionné le 20 juillet 2022.

35. Nominations : 15 février 2023

Le *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord* prévoit une politique en cas de faible taux de participation des administrateurs aux réunions.

À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration de la Société n'ont pas été rémunérés pour l'exercice 2022-2023. Ils ont toutefois droit au remboursement des dépenses qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, aux conditions que le gouvernement détermine. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, en vertu du décret 221-2023 concernant la rémunération et le remboursement des dépenses de membres du conseil d'administration de certaines sociétés d'État, les administrateurs seront rémunérés en vertu de l'article 3.4 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. L'article 36 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* prévoit que le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général.

## Formation

La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de mettre en œuvre un programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil. Le Programme de formation continue des administrateurs de la Société prévoit trois grands thèmes autour desquels sont articulées les programmations annuelles :

- 1) cadre de gouvernance de la Société du Plan Nord;
- 2) fonctionnement de l'État québécois et impacts sur la Société du Plan Nord;
- 3) domaines d'affaires et secteurs d'activité de l'organisation<sup>36</sup>.

Cette année, les thèmes 1 et 3 ont fait l'objet de formations auxquelles étaient conviés tous les administrateurs alors en poste. Le 4 octobre 2022, 8 membres ont assisté à une séance de sensibilisation de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) d'une durée de 45 minutes. Les 23 novembre 2022 et 17 janvier 2023, le président-directeur général de la Société du Plan Nord a donné une conférence de deux heures sur la conservation du territoire à un total de huit membres. Une formation d'accueil a été offerte aux deux nouveaux membres du conseil d'administration le 15 mars 2023. Finalement, le 28 mars 2023, 10 membres ont assisté à une formation de deux heures, donnée par un juriste sur la responsabilité environnementale des administrateurs et des administratrices et des dirigeants et des dirigeantes.

## Assemblée des partenaires

La Société est appuyée dans la réalisation de sa mission par l'Assemblée des partenaires, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration de manière qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés. Durant la majeure partie de l'année 2022-2023, l'ensemble des régions, chacune des Premières Nations, les Inuits et des secteurs d'activités du territoire étaient représentés. Des changements de gouvernance de certains organismes en fin d'année ont libéré des postes à pourvoir pour l'année 2023-2024.

---

36. Le Programme de formation continue et d'accueil des administrateurs de la Société du Plan Nord est disponible sur le site Web Québec.ca, à l'adresse suivante : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/spn/CA\\_Anglais/A\\_Programme\\_formation\\_accueil.pdf?1633376016](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/spn/CA_Anglais/A_Programme_formation_accueil.pdf?1633376016).

L'Assemblée des partenaires a pour fonction de donner son avis à la ministre responsable de la Société du Plan Nord et à la Société sur toute question que la ministre ou la Société lui soumet relativement à sa mission et à ses activités. Elle peut également, de sa propre initiative, donner des avis et faire des recommandations.

Dans la réalisation de son mandat, l'Assemblée des partenaires vise à :

- impliquer les populations locales, les Premières Nations concernées, les Inuits et les intervenants des secteurs visés dans la définition et la mise en œuvre des orientations relatives au développement nordique;
- favoriser la concertation et un dialogue continu avec les partenaires des territoires nordiques.

En 2022-2023, l'Assemblée des partenaires a été particulièrement interpellée pour l'élaboration des prochains Plan d'action nordique et Plan stratégique de la Société. En effet, en tant qu'instance privilégiée du gouvernement en matière nordique, elle a contribué à l'identification préliminaire des principaux enjeux et des thématiques auxquels ces plans pourraient apporter des réponses concrètes. Enfin, un comité de l'Assemblée des partenaires a rédigé un avis sur les enjeux de logement en territoire nordique qui doit être approuvé par l'ensemble des membres au début de l'année 2023-2024 pour être présenté à la ministre responsable de la Société du Plan Nord.

#### Liste des membres de l'Assemblée des partenaires En date du 31 mars 2023

| Organismes                                                         | Représentants                                            |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <b>Nations autochtones</b>                                         |                                                          |
| Élu.e d'une communauté de la Nation innue                          | En rotation                                              |
| Élu.e d'une communauté de la Nation innue                          | En rotation                                              |
| Naskapis : cheffe de la Nation naskapie de Kawawachikamach         | Theresa Chemaganish                                      |
| Naskapis : président de la Société de développement des Naskapis   | Noah Swappie                                             |
| Cris : Grand Conseil des Cris du Québec, Grande Cheffe             | Mandy Gull-Masty                                         |
| Cris : Grand Conseil des Cris du Québec, Grand Chef adjoint        | Norman A. Wapachee                                       |
| Inuits : Administration régionale Kativik, présidente              | Hilda Snowball                                           |
| <b>Région d'Eeyou Istchee Baie-James</b>                           |                                                          |
| Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James : présidente      | Manon Cyr<br>(présidente de l'Assemblée des partenaires) |
| Administration régionale Baie-James : président                    | René Dubé                                                |
| <b>Région de la Côte-Nord</b>                                      |                                                          |
| Préfet de la MRC de Manicouagan                                    | Marcel Furlong                                           |
| Maire de Sept-Îles                                                 | Steeve Beaupré                                           |
| Préfet de la MRC de Caniapiscau                                    | Martin St-Laurent                                        |
| Préfet de la MRC de Minganie                                       | Luc Noël                                                 |
| <b>Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>                           |                                                          |
| Préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine                              | Luc Simard                                               |
| <b>Secteur mines</b>                                               |                                                          |
| Association minière du Québec : présidente-directrice générale     | Josée Méthot                                             |
| Association de l'exploration minière du Québec : directeur général | Guy Bourgeois                                            |

| Organismes                                                                                                      | Représentants                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <b>Secteur forêt</b>                                                                                            |                                                         |
| Conseil de l'industrie forestière du Québec : président-directeur général                                       | Jean-François Samray<br>(vice-président de l'Assemblée) |
| <b>Secteur énergie</b>                                                                                          |                                                         |
| Hydro-Québec Production : chef de projets de développement,<br>Direction de la planification de la production   | Josée Pilon                                             |
| Association québécoise de la production d'énergie renouvelable :<br>président-directeur général                 | Gabriel Durany                                          |
| <b>Secteur tourisme</b>                                                                                         |                                                         |
| Association crie de pourvoirie et de tourisme – Tourisme Eeyou Istchee :<br>directrice générale                 | Robin McGinley                                          |
| <b>Secteur faune</b>                                                                                            |                                                         |
| Université Laval : professeur titulaire                                                                         | Steeve Côté                                             |
| <b>Secteur environnement</b>                                                                                    |                                                         |
| Société pour la nature et les parcs – Section Québec (SNAP Québec) :<br>directeur général                       | Alain Branchaud                                         |
| Environnement Côte-Nord : directeur                                                                             | Sébastien Caron                                         |
| <b>Secteur éducation</b>                                                                                        |                                                         |
| Service de la formation professionnelle et Centre de formation professionnelle<br>de la Baie-James : directrice | Sonia Caron                                             |
| <b>Secteur main-d'œuvre</b>                                                                                     |                                                         |
| Administration régionale Baie-James : directrice générale                                                       | Marie-Claude Brousseau                                  |
| <b>Secteur connaissances et recherche</b>                                                                       |                                                         |
| Université Laval : rectrice                                                                                     | Sophie D'Amours                                         |
| <b>Secteur santé</b>                                                                                            |                                                         |
| Communauté d'Uashat mak Mani-utenam : directrice du secteur santé                                               | Marceline Tshernish                                     |
| <b>Secteur culture</b>                                                                                          |                                                         |
| Institut Tshakapesh : directrice générale                                                                       | Marjolaine Tshernish                                    |

# Structure administrative de la Société du Plan Nord

## Le bureau du président-directeur général

Le président-directeur général (PDG) assume la direction de la Société du Plan Nord. Il est responsable de toutes les questions relatives aux affaires de la Société et aux stratégies pour son développement. Il est membre du conseil d'administration et, à ce titre, il assure la liaison entre le conseil et le volet administratif de la Société.

Il est assisté par le vice-président aux infrastructures et aux investissements stratégiques, le vice-président au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, ainsi que par la vice-présidente à la gouvernance, à l'administration et à la performance.

La Direction des affaires autochtones, des affaires externes et des communications (DAAAEC) fait partie du bureau du PDG. Elle est responsable de l'ensemble des activités de la Société concernant les communications et les relations publiques, dont la mise en œuvre de la stratégie de communication, les relations avec les médias et la gestion des réseaux sociaux. La DAAAEC assure aussi les liens relatifs aux dossiers décisionnels gouvernementaux et les relations stratégiques entre la Société et le cabinet de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, responsable de la Société. Par ailleurs, elle est responsable de dossiers horizontaux de l'organisation, notamment des relations internationales et intergouvernementales, des affaires autochtones et de la recherche.

## La Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance

La Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance (VPGAP) offre l'expertise et les services requis en matière de ressources humaines, financières, informationnelles, matérielles et juridiques de la Société. Elle est également responsable des activités liées à la gouvernance, dont celles entourant le conseil d'administration et ses comités, incluant la formation des administrateurs. Elle coordonne les exercices de planification, de reddition et d'évaluation de la performance globale de la Société, en plus d'assurer la transformation numérique de celle-ci.

La VPGAP élabore et déploie des politiques, des outils de gestion, d'évaluation et de suivi des résultats ainsi que des procédures afin de consolider les activités de la Société, de favoriser sa croissance de façon harmonieuse, et ce, dans le respect des obligations légales et réglementaires. Elle pilote la transformation de la Société et innove pour améliorer les services aux citoyens et l'efficacité de l'organisation en la faisant passer dans l'ère du numérique, et ce, dans le souci d'une utilisation sécuritaire des données. Elle dispense des conseils experts auprès du président-directeur général, des vice-présidences et du conseil d'administration en vue d'assurer l'amélioration continue, la rigueur et la transparence de tous les processus administratifs et financiers, et ce, dans un contexte de bonne gouvernance et de reddition de comptes.

La VPGAP est composée des unités administratives suivantes :

Le secteur de la gouvernance coordonne toutes les activités du conseil d'administration, dont la préparation et la tenue des séances du conseil et de ses comités, l'accueil des nouveaux membres et les formations offertes dans le cadre de la programmation de formation annuelle des administratrices et des administrateurs. Ce secteur coordonne également l'élaboration de la planification stratégique de la Société, ainsi que l'exercice de revue de mandat requis en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

La Direction de l'administration définit les orientations et fournit les services nécessaires à la gestion des ressources budgétaires, financières, matérielles et locatives, à l'approvisionnement et à la gestion contractuelle ainsi qu'à la production d'information de gestion. De plus, elle applique et veille au respect des règles en matière d'éthique, de transparence et de protection des renseignements personnels.

La Direction de la performance et de la transformation définit les orientations et fournit les services nécessaires pour mesurer la performance de la Société, son amélioration continue, sa transformation numérique, la sécurité de son information, sa gestion intégrée des risques ainsi que sa gestion des ressources informationnelles et humaines, notamment en ce qui a trait à la mobilisation, la gestion du changement et l'appréciation de l'expérience employé(e).

## **La Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique**

La Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique (VPDDPTN) coordonne l'action gouvernementale sur le territoire nordique en fonction des orientations gouvernementales en matière de développement nordique et durable. Cette coordination se réalise notamment avec la responsabilité de l'articulation, de la mise en œuvre et du suivi du Plan d'action nordique 2020-2023 (PAN 20-23). À cet effet, elle conclut des conventions de collaboration avec les ministères et organismes porteurs d'actions spécifiques dans le PAN 20-23. La VPDDPTN contribue à favoriser l'acceptabilité sociale des projets de développement au nord du 49<sup>e</sup> parallèle sous sa responsabilité ou pour lesquels la Société du Plan Nord collabore en consultant et en soutenant, notamment, l'Assemblée des partenaires, l'instance-conseil privilégiée du gouvernement en matière de développement nordique. Elle participe également à la réalisation de certains mandats gouvernementaux en concertation avec les ministères et organismes.

De plus, la VPDDPTN assure le déploiement de certains des éléments de mission placés sous sa responsabilité, soit par l'offre de programmes et outils financiers adaptés aux besoins des communautés nordiques et de manière à soutenir leurs démarches de développement et leur vitalité. Finalement, la VPDDPTN comprend aussi les activités du Bureau de commercialisation, ayant pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises les besoins en fournitures et en équipements des donneurs d'ordres œuvrant sur le territoire nordique.

Les mandats de la VPDDPTN se réalisent grâce à une concertation et une collaboration entre les collègues des quatre bureaux du territoire nordique et le siège social, conférant l'agilité nécessaire afin d'agir comme leader en développement durable nordique.

La VPDDPTN est composée des unités administratives suivantes :

Le Pôle d'expertise en développement durable (PEDD) coordonne la prise en compte du développement durable et des changements climatiques dans les actions et les activités de la Société, de même que dans les projets financés au nord du 49<sup>e</sup> parallèle. Finalement, le PEDD développe des outils d'analyse et des activités de partage du savoir.

L'équipe de la Direction des programmes et des relations territoriales (DPRT) se déploie dans les quatre bureaux régionaux de la Société sur le territoire nordique. Elle assure la gestion et le suivi financier rigoureux des programmes d'aides financières, notamment le programme de développement de serres communautaires, le programme de formation de la main-d'œuvre en milieu nordique et le programme

visant le nettoyage de sites d'entreposage de matières dangereuses résiduelles dans les villages nordiques du Nunavik. Elle assure aussi le déploiement et le suivi des outils transversaux sous sa responsabilité, soit le Fonds d'initiatives nordiques, les ententes sectorielles en appui à des projets et des secteurs stratégiques ainsi que de l'enveloppe d'opportunité. La DPRT soutient et accompagne les municipalités, les communautés autochtones, les villages inuits et d'autres instances nordiques locales, régionales et autochtones, dans leurs projets de développement et leurs démarches de prise en charge, avec les ministères et organismes concernés. La révision et l'adaptation des programmes et des outils financiers de la Société sont réalisées en analysant et documentant les besoins des partenaires du territoire, en collaboration avec l'ensemble des ministères et des organismes du gouvernement du Québec. Finalement, la DPRT assure la représentation de la Société du Plan Nord au sein d'instances régionales telles que les Conférences administratives régionales et les Conseils régionaux des partenaires du marché du travail.

Le Bureau de commercialisation se déploie au siège social et dans les quatre bureaux régionaux de la Société. Le Bureau a comme mission de participer, par ses interventions, à la maximisation des retombées des contrats publics et privés en favorisant l'établissement de liens d'affaires durables entre les fournisseurs et les donneurs d'ordres. Il contribue aux démarches d'attraction d'investisseurs, puis soutient et accompagne les acteurs économiques du territoire dans leurs projets de développement et leurs démarches de prise en charge, et ce, en collaboration avec les ministères et les organismes.

## La Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

La Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques (VPIIS) a pour mandat de contribuer à l'émergence du potentiel socioéconomique du territoire au nord du 49<sup>e</sup> parallèle par diverses interventions visant notamment à mettre en valeur l'ensemble de l'écosystème économique lié aux ressources naturelles du territoire, et ce, dans une perspective de développement durable. Son rôle s'exerce en collaboration avec les instances gouvernementales, les organismes et les différents partenaires du milieu.

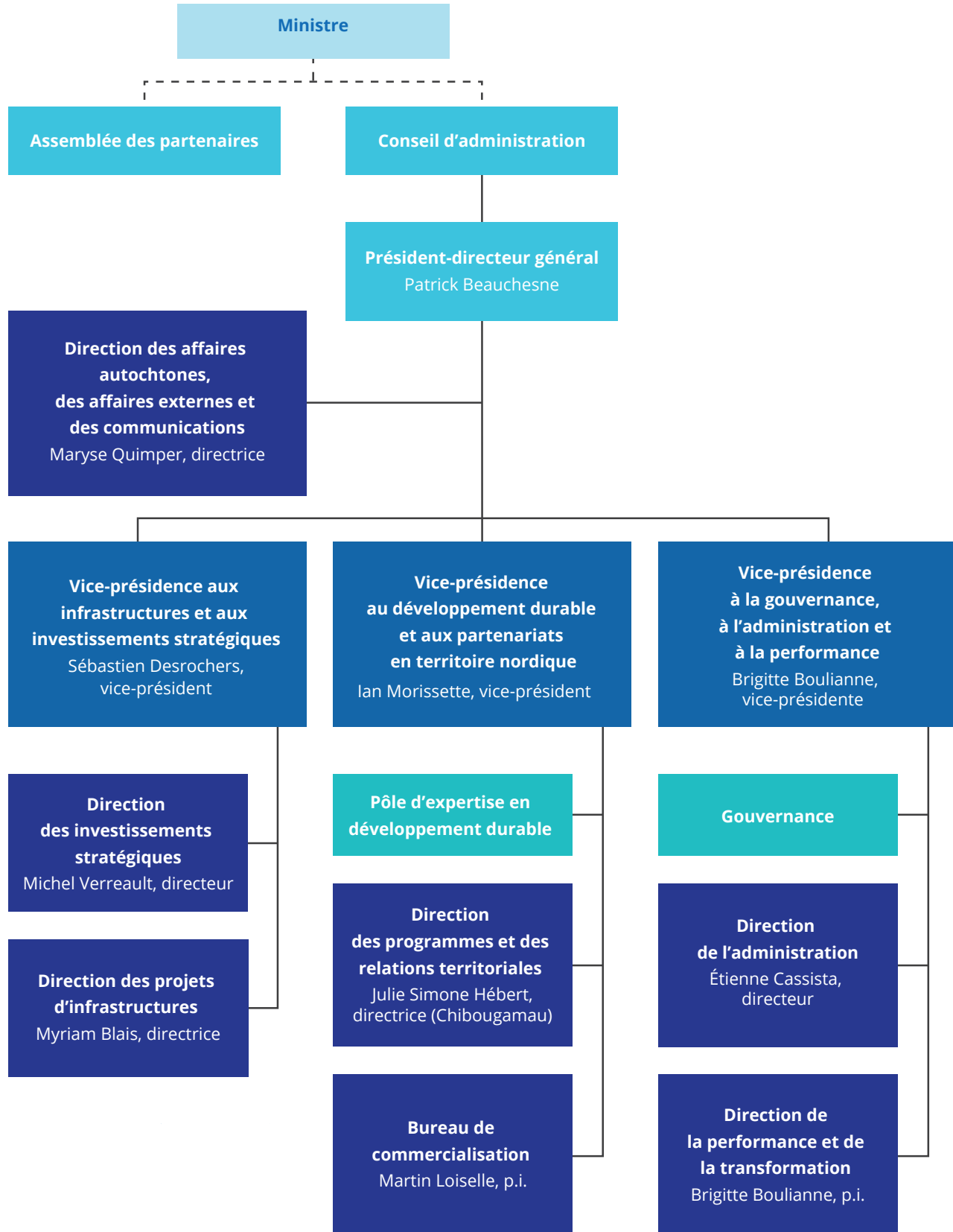
La VPIIS s'affaire ainsi à planifier, à développer et à assurer la pérennité des infrastructures d'envergure, soit principalement en matière de transport de personnes et de marchandises ainsi que de télécommunications. De plus, la VPIIS coordonne la réalisation de projets multiusagers majeurs et travaille à leur montage financier en ayant pour objectif de maximiser les retombées socioéconomiques sur le territoire nordique et pour le Québec tout entier.

La VPIIS est composée des unités administratives suivantes :

La Direction des investissements stratégiques (DIS) travaille à la planification, à l'analyse et à la mise en œuvre de projets d'investissements d'envergure et de mandats spécifiques à la mission de la Société du Plan Nord. Elle s'implique activement dans la mise en place de conditions favorables au développement économique et, à ce titre, elle est appelée à travailler à la croissance du site industrialoportuaire de Pointe-Noire. La DIS propose, développe et négocie divers types d'interventions financières adaptées aux particularités nordiques, et ce, en travaillant avec les partenaires économiques du territoire pour la réalisation de projets porteurs.

La Direction des projets d'infrastructures (DPI) planifie et développe, en collaboration avec les communautés et les promoteurs, des projets d'infrastructures stratégiques nécessitant notamment une intervention gouvernementale adaptée dans une perspective de développement durable du territoire nordique. Elle effectue la négociation des interventions financières et l'accompagnement des promoteurs et de leurs projets en matière d'infrastructures stratégiques. La DPI assure, dans le respect des meilleures pratiques, la bonne gestion des projets d'infrastructure, notamment en matière d'échéancier, de budget et de portée. Enfin, elle établit et maintient des partenariats avec les communautés autochtones et autres parties.

## Organigramme de la Société au 31 mars 2023



## Rémunération des dirigeants pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (en dollars)

Dans le tableau qui suit, la Société du Plan Nord rend compte de la rémunération de ses dirigeants.

| Noms et fonctions des dirigeants les mieux rémunérés                                                                      | Rémunération de base versée <sup>37</sup> | Rémunération variable          |                          | Contribution aux régimes de retraite assumée par la société d'État | Autres avantages versés ou accordés | Rémunération totale |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|
|                                                                                                                           |                                           | Rémunération variable annuelle | RILT versé <sup>38</sup> |                                                                    |                                     |                     |
| <b>Patrick Beauchesne</b><br>Président-directeur général                                                                  | 271 185,97 \$                             | -                              | -                        | 25 016,73 \$                                                       | 9 959,28 \$                         | 306 161,98 \$       |
| <b>Ian Morissette</b> <sup>39</sup><br>Vice-président au développement durable et aux partenariats en territoire nordique | 155 668,80 \$                             | -                              | -                        | 19 208,12 \$                                                       | 2 107,86 \$                         | 176 984,78 \$       |
| <b>Sébastien Desrochers</b><br>Vice-président aux infrastructures et aux investissements stratégiques                     | 184 267,60 \$                             | -                              | -                        | 21 976,09 \$                                                       | 2 076,63 \$                         | 208 320,32 \$       |
| <b>Brigitte Boulianne</b><br>Vice-présidente à la gouvernance, à l'administration et à la performance                     | 181 891,02 \$                             | -                              | -                        | 20 475,60 \$                                                       | 1 119,35 \$                         | 203 485,97 \$       |

37. La rémunération comprend les montants en rétroactivité et/ou forfaitaires ayant pu être versés en cours d'année, le cas échéant. Ceci explique que la rémunération versée peut excéder le salaire annuel du dirigeant.

38. Régime d'intéressement à long terme.

39. M. Morissette est entré en fonction le 20 juin 2022. Sur une base annuelle, son salaire pour l'exercice 2022-2023 est de 197 433,60 \$.

## 4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

### Accès aux documents

Au cours de l'année 2022-2023, la Société a reçu et traité huit demandes d'accès conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Celles-ci portaient sur des documents de nature administrative. Les tableaux ci-dessous détaillent les demandes en fonction des réponses fournies aux demandeurs.

#### Nombre total de demandes reçues

| Nombre total de demandes reçues |
|---------------------------------|
| 8                               |

#### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

| Délai de traitement               | Demandes d'accès à des documents administratifs | Demandes d'accès à des renseignements personnels | Rectifications |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------|
| 0 à 20 jours                      | 4                                               | 0                                                | 0              |
| 21 à 30 jours                     | 3                                               | 0                                                | 0              |
| 31 jours et plus (le cas échéant) | 1                                               | 0                                                | 0              |
| Total                             | 8                                               | 0                                                | 0              |

#### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

| Décision rendue        | Demandes d'accès à des documents administratifs | Demandes d'accès à des renseignements personnels | Rectifications | Dispositions de la <i>Loi</i> invoquées             |
|------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------|
| Acceptée (entièrement) | 0                                               | 0                                                | 0              | s. o.                                               |
| Partiellement acceptée | 4                                               | 0                                                | 0              | Art. 1, 9, 14, 15, 20, 22, 23, 24, 35, 37, 53 et 54 |
| Refusée (entièrement)  | 0                                               | 0                                                | 0              | s. o.                                               |
| Autres                 | 4                                               | 0                                                | 0              | Art.1                                               |

## Mesures d'accommodement et avis de révision

Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et aucun avis de révision n'a été reçu de la Commission d'accès à l'information.

## Protection des renseignements personnels

Chaque organisme public a le devoir de protéger les renseignements personnels qu'il détient et d'être en mesure de prouver qu'il respecte ses obligations en la matière. Ainsi, la Société doit, d'ici septembre 2023, établir et publier sur son site Web les règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels. De plus, elle doit être en mesure de rendre compte de sa conformité à la *Loi sur l'accès*.

Le comité de sécurité de l'information assume les fonctions et les obligations relatives à l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Ce comité est notamment chargé de soutenir la Société dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*. Il est composé du responsable du traitement des demandes d'accès à l'information, du responsable de la sécurité de l'information et du responsable de la gestion documentaire. Au cours de l'année 2022-2023, il a siégé à huit reprises.

## Diffusion de documents ou de renseignements

En application des obligations de diffusion proactive de l'information prévues dans le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, la Société a notamment déposé sur son site Web les réponses aux demandes d'accès qu'elle a reçues ainsi que des documents relatifs à ses dépenses.

## 4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

En 2022-2023, le comité permanent de la politique linguistique de la Société du Plan Nord a tenu deux rencontres. Une page « Langue et rédaction » a été créée dans la plateforme collaborative Internet de la Société du Plan Nord. Les ressources et le contenu partagés répondent aux recommandations de l'Office québécois de la langue française (OQLF). Des informations et des nouvelles linguistiques ont aussi régulièrement été partagées à l'interne sur la plateforme pendant l'exercice. Ces publications visent à partager des ressources de l'OQLF, de l'information linguistique ou de bonnes pratiques en matière de rédaction.

En 2020-2021, la Société du Plan Nord a obtenu son certificat de conformité de l'OQLF. Ce certificat atteste officiellement qu'une organisation se conforme aux dispositions de la Charte de la langue française. La politique linguistique de la Société du Plan Nord, adoptée en octobre 2019, prend en compte les conditions particulières liées à l'usage de l'anglais dans ses relations avec certaines de ses clientèles, notamment les principaux signataires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois ainsi que les entreprises étrangères désirant faire affaire au Québec.

### Comité permanent et mandataire

| Questions                                                                                                                                                                                                                  | Réponses                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Avez-vous un ou une mandataire ?                                                                                                                                                                                           | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?                                                                                                                                                       | Cinquante ou plus                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Avez-vous un comité permanent ?                                                                                                                                                                                            | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?<br>Si oui, donnez le nombre de ces rencontres.                                                                                 | Oui<br>2 rencontres                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?<br>Si oui, expliquez lesquelles. | Oui<br>Le comité et les membres qui le composent ont été présentés dans une communication par courriel ainsi que sur la plateforme collaborative de la Société. La page « Langue et rédaction » de la plateforme affiche, en tout temps, les membres qui composent le comité. |

### Statut de la politique linguistique institutionnelle

| Questions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Réponses               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?<br>Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée. | Oui<br>17 octobre 2019 |
| Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?                                                                                                                                                                                                                                        | Non                    |

### Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

| Question                                                                                                                                                                                                          | Réponse                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?<br>Si oui, expliquez lesquelles. | Oui<br>La page « Langue et rédaction » de la plateforme collaborative affiche la politique linguistique et les employés peuvent la consulter en tout temps. Des publications sur la plateforme collaborative expliquent l'application de certaines dispositions de notre politique dans des situations concrètes. |

**SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**  
**ETATS FINANCIERS DE**  
**L'EXERCICE CLOS LE**

31 MARS 2023

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                      |               |
|------------------------------------------------------|---------------|
| <b>RAPPORT DE LA DIRECTION.....</b>                  | <b>3</b>      |
| <b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT.....</b>        | <b>4 et 5</b> |
| <b>ÉTATS FINANCIERS</b>                              |               |
| État des résultats et de l'excédent cumulé.....      | 6             |
| État de la situation financière.....                 | 7             |
| État de la variation des actifs financiers nets..... | 8             |
| État des flux de trésorerie.....                     | 9             |
| Notes complémentaires.....                           | 10 à 23       |

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Plan Nord (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion 2022-2023 concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

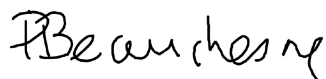
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

**Le président-directeur général,**



Patrick Beauchesne

Québec, le 15 juin 2023

**La vice-présidente à la gouvernance, à  
l'administration et à la performance**



Brigitte Boulianne

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À l'Assemblée nationale

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société du Plan Nord (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Alain Fortin, CPA auditeur  
Directeur général d'audit

Québec, le 15 juin 2023

## Société du Plan Nord

### État des résultats et de l'excédent cumulé

De l'exercice clos le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars)

|                                                                         | 2023    |         | 2022    |
|-------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|
|                                                                         | Budget  | Réel    | Réel    |
| <b>REVENUS</b>                                                          |         |         |         |
| Subventions du Fonds du Plan Nord                                       | 158 295 | 98 525  | 69 283  |
| Subventions du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie | 6 111   | 6 135   | 22 681  |
| Subventions du ministère des Ressources naturelles et des Forêts        | 1 000   | 1 000   | 1 000   |
| Subventions du ministère de la Santé et des Services sociaux            |         | 620     | 5       |
| Gain lié à une participation dans une entreprise publique (note 7)      | 2 061   | -       | 14 004  |
| Intérêts                                                                | 205     | 1 082   | 567     |
| Autres                                                                  | 30      | 67      | 7       |
|                                                                         | 167 702 | 107 429 | 107 547 |
| <b>CHARGES</b>                                                          |         |         |         |
| Subventions (note 8)                                                    | 152 722 | 93 659  | 81 773  |
| Salaires et avantages sociaux                                           | 9 455   | 8 338   | 7 730   |
| Services professionnels et techniques                                   | 1 230   | 394     | 389     |
| Charges locatives                                                       | 655     | 596     | 560     |
| Communication, promotion                                                | 344     | 188     | 126     |
| Déplacements                                                            | 544     | 336     | 28      |
| Informatique et télécommunications                                      | 407     | 312     | 277     |
| Formation et perfectionnement                                           | 94      | 34      | 34      |
| Fournitures et approvisionnement                                        | 15      | 14      | 6       |
| Amortissement                                                           | 112     | 65      | 64      |
| Moins-value sur prêt (note 5)                                           |         | 931     | -       |
| Perte liée à une participation dans une entreprise publique (note 7)    |         | 599     | -       |
|                                                                         | 165 578 | 105 466 | 90 987  |
| <b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>                                           | 2 124   | 1 963   | 16 560  |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>                           |         | 120 908 | 104 348 |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                           |         | 122 871 | 120 908 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Société du Plan Nord

### État de la situation financière

Au 31 mars 2023

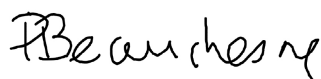
(en milliers de dollars)

|                                                                             | 2023           | 2022           |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                                                    |                |                |
| Trésorerie                                                                  | 14 739         | 22 739         |
| Subventions à recevoir du Fonds du Plan Nord                                | 33 059         | 45 967         |
| Subventions à recevoir du ministère des Ressources naturelles et des Forêts | 1 000          | -              |
| Débiteurs                                                                   | 205            | 105            |
| Prêts à une entreprise publique (note 4)                                    | 22 670         | 52 670         |
| Prêts (note 5)                                                              | 5 300          | 4 162          |
| Placements de portefeuille (note 6)                                         | -              | -              |
| Participation dans une entreprise publique (note 7)                         | 192 269        | 167 868        |
|                                                                             | <b>269 242</b> | <b>293 511</b> |
| <b>PASSIFS</b>                                                              |                |                |
| Emprunt bancaire (note 9)                                                   | -              | 30 000         |
| Créditeurs et charges à payer (note 10)                                     | 35 965         | 49 920         |
| Provision pour vacances                                                     | 635            | 605            |
| Provision pour congés de maladie (note 11)                                  | 341            | 313            |
| Avances du ministère des Finances (note 12)                                 | 101 931        | 76 931         |
| Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14)         | 168            | 243            |
| Revenus reportés                                                            | 8 146          | 15 054         |
|                                                                             | <b>147 186</b> | <b>173 066</b> |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>                                               | <b>122 056</b> | <b>120 445</b> |
| <b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>                                                |                |                |
| Immobilisations corporelles (note 15)                                       | 729            | 375            |
| Avances aux employés (note 16)                                              | 26             | 38             |
| Charges payées d'avance                                                     | 60             | 50             |
|                                                                             | <b>815</b>     | <b>463</b>     |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>                                                      | <b>122 871</b> | <b>120 908</b> |

#### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 17)

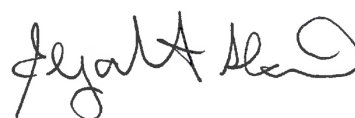
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



**Patrick Beauchesne**

Président-directeur général



**Élisabeth Blais**

Présidente du conseil d'administration

## Société du Plan Nord

### État de la variation des actifs financiers nets

De l'exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

|                                                      | 2023         |                | 2022    |
|------------------------------------------------------|--------------|----------------|---------|
|                                                      | Budget       | Réel           | Réel    |
| <b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>                        | <b>2 124</b> | <b>1 963</b>   | 16 560  |
| Variation due aux immobilisations corporelles        |              |                |         |
| Acquisitions                                         |              | (419)          | (22)    |
| Amortissement                                        | 112          | 65             | 64      |
|                                                      | <b>2 236</b> | <b>1 609</b>   | 16 602  |
| Variation due aux avances aux employés               |              |                |         |
| Récupération                                         |              | 12             | 7       |
| Variation due aux charges payées d'avance            |              |                |         |
| Utilisation                                          |              | 170            | 83      |
| Acquisitions                                         |              | (180)          | (108)   |
| <b>AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS</b>       |              | <b>1 611</b>   | 16 584  |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b> |              | <b>120 445</b> | 103 861 |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE</b> |              | <b>122 056</b> | 120 445 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Société du Plan Nord

### Etat des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

|                                                                                                                               | 2023            | 2022            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>                                                                                            |                 |                 |
| Excédent de l'exercice                                                                                                        | 1 963           | 16 560          |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie :                                                                                   |                 |                 |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                                                                 | 65              | 64              |
| Moins-value sur prêt                                                                                                          | 931             | -               |
| Virement des revenus reportés                                                                                                 | (6 908)         | (22 681)        |
| Perte (gain) liée à une participation dans une entreprise publique                                                            | 599             | (14 004)        |
| Intérêts capitalisés                                                                                                          | -               | (34)            |
|                                                                                                                               | (3 350)         | (20 095)        |
| <b>Variation des actifs et passifs financiers liés au fonctionnement :</b>                                                    |                 |                 |
| Subventions à recevoir du Fonds du Plan Nord                                                                                  | 12 908          | (2 309)         |
| Subventions à recevoir du ministère des Ressources naturelles et des Forêts                                                   | (1 000)         | -               |
| Débiteurs                                                                                                                     | (100)           | (27)            |
| Créditeurs et charges à payer                                                                                                 | (14 114)        | (8 370)         |
| Provision pour vacances                                                                                                       | 30              | 100             |
| Provision pour congés de maladie                                                                                              | 28              | 42              |
| Revenus reportés                                                                                                              | -               | 648             |
| Avances aux employés                                                                                                          | 12              | 7               |
| Charges payées d'avance                                                                                                       | (10)            | (25)            |
|                                                                                                                               | (2 246)         | (9 934)         |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>                                                                | <b>(5 596)</b>  | <b>(30 029)</b> |
| <b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>                                                                                                 |                 |                 |
| Acquisition d'une participation dans une entreprise publique                                                                  | (25 000)        | (36 000)        |
| Prêt effectué à une entreprise publique                                                                                       | -               | (30 000)        |
| Prêt effectué                                                                                                                 | (2 385)         | (2 115)         |
| Encaissement de prêts                                                                                                         | 409             | -               |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de placement</b>                                                                     | <b>(26 976)</b> | <b>(68 115)</b> |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>                                                                          |                 |                 |
| <b>Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b> | <b>(353)</b>    | <b>(27)</b>     |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>                                                                                               |                 |                 |
| Emprunt bancaire contracté                                                                                                    | -               | 30 000          |
| Emprunt bancaire remboursé                                                                                                    | (30 000)        | -               |
| Avances du ministère des Finances                                                                                             | 25 000          | 25 000          |
| Dette à long terme du ministère des Finances                                                                                  | 30 000          | -               |
| Remboursement des obligations locatives                                                                                       | (75)            | (83)            |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                                                                   | <b>24 925</b>   | <b>54 917</b>   |
| <b>Diminution de la trésorerie</b>                                                                                            | <b>(8 000)</b>  | <b>(43 254)</b> |
| <b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>                                                                                      | <b>22 739</b>   | <b>65 993</b>   |
| <b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                                                                                      | <b>14 739</b>   | <b>22 739</b>   |
| <b>Informations supplémentaires</b>                                                                                           |                 |                 |
| Intérêts reçus                                                                                                                | 962             | 564             |
| Intérêts versés                                                                                                               | 44              | 160             |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Société du Plan Nord

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société est une compagnie à fonds social, est mandataire de l'État et est constituée en vertu de la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011). Elle a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire nordique du Québec. Elle le fait en conformité avec les orientations définies par le gouvernement et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Pour l'administration et le financement de ses activités, la Société reçoit principalement ses revenus de subventions du Fonds du Plan Nord, un fonds spécial du gouvernement du Québec qui est affecté à l'administration de la Société et au financement de ses activités.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. [1985], chapitre 1 [5e suppl.]), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

##### RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la Société sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

##### OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

##### UTILISATION D'ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, la provision pour moins-value sur un prêt, la provision pour moins-value sur placement de portefeuille et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

##### ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

##### INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie, les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation, les prêts à une entreprise publique, les prêts ainsi que les placements de portefeuille sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'emprunt bancaire, les créditeurs et charges à payer, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

## Société du Plan Nord

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### REVENUS

#### Subventions

Les revenus provenant des subventions du Fonds du Plan Nord ou d'autres sources sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les subventions sont autorisées et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont satisfaits. Les subventions sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de subventions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

### CHARGES

#### Subventions

Les subventions octroyées sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où les subventions sont autorisées par la Société et où les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

### ACTIFS FINANCIERS

#### Trésorerie

La trésorerie se compose du solde de deux comptes bancaires.

#### Prêts

Les prêts et les prêts à une entreprise publique, à l'exception du prêt pour lequel un emprunt a été contracté par la Société pour le compte d'une entreprise publique et qui est compensé avec la dette à long terme, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette, soit après déduction des provisions pour moins-value.

#### Participation dans une entreprise publique

La Société comptabilise la participation qu'elle détient dans une entreprise publique selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est comptabilisée au coût et ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entreprise avec celles de la Société. La variation de cette participation est comptabilisée sous la rubrique «Gain ou perte lié(e) à une participation dans une entreprise publique».

#### Placement de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût. Lorsqu'un placement de portefeuille subit une moins-value durable, la valeur comptable du placement est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La variation annuelle de cette provision pour moins-value est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise de valeur.

### PASSIFS

#### Avantages sociaux futurs

##### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas suffisamment de données pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

##### Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est nécessaire, puisque les vacances accumulées seront majoritairement prises dans l'exercice suivant.

##### Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

## Société du Plan Nord

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers de la Société sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

| Catégories                             | Durée  |
|----------------------------------------|--------|
| Améliorations locatives                | 10 ans |
| Développement informatique             | 8 ans  |
| Mobilier et équipements de bureau      | 5 ans  |
| Équipements informatiques et logiciels | 3 ans  |

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

#### Avances aux employés

Les avances sont évaluées au coût et ne portent pas intérêts.

#### Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Société bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où la Société bénéficie des services acquis.

## 3. MODIFICATIONS COMPTABLES

### Adoption de nouvelle norme comptable

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, la Société a adopté le chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, ainsi que des informations à fournir à leur sujet.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) peut découler soit de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur d'une immobilisation corporelle, soit de l'utilisation ultérieure d'une immobilisation corporelle;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par la Société s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et est passé en charges de manière logique et systématique;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges;
- Les évaluations ultérieures du passif au titre d'une OMHS peuvent entraîner, soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause, soit une charge, selon la nature de la réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif;
- L'évaluation d'un passif au titre d'une OMHS doit déboucher sur la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service l'immobilisation corporelle en cause à la date de clôture.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

## Société du Plan Nord

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 4. PRÊTS À UNE ENTREPRISE PUBLIQUE

|                                                                                                                                           | 2023          | 2022          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c. #1 sans intérêt et remboursable sur demande                                      | 22 670        | 22 670        |
| Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c. #2 taux d'intérêt au taux préférentiel diminué de 0,5 % et échéant le 2 mai 2022 | -             | 30 000        |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                                                                                                       | <b>22 670</b> | <b>52 670</b> |

Au cours de l'exercice 2022-2023, il y a eu mise en application de la clause relative au financement à long terme prévue au contrat de prêt. Ainsi le prêt de 30 millions de dollars a maintenant une échéance au 2 juin 2042, porte intérêt au taux de 3,848 % et est remboursable par versements annuels en capital de 1,5 million de dollars. Le prêt est garanti par une hypothèque mobilière. La Société a contracté une dette à long terme pour le compte de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire s.e.c. (SFP Pointe-Noire) relativement à cet emprunt. Le prêt octroyé à l'entreprise publique et la dette à long terme contractée auprès du ministère des Finances (note 13) sont compensés et ne sont donc pas présentés à l'état de la situation financière.

#### 5. PRÊTS

|                                                                                                                                                        | 2023         | 2022         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Prêt 1 Société privée taux d'intérêt effectif annuel de 3,54 %, remboursable annuellement et échéant le 23 septembre 2026                              | 1 638        | 2 047        |
| Prêt 2 Société privée sans intérêt, remboursable annuellement sur une période de 10 ans à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2023 au moyen de redevances | 4 593        | 2 115        |
| Provision cumulée pour moins-value                                                                                                                     | (931)        | -            |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                                                                                                                    | <b>5 300</b> | <b>4 162</b> |

Prêt 1 Société privée - Afin de garantir le remboursement du prêt, la Société privée a contracté une hypothèque mobilière d'une valeur de 3,6 millions de dollars, soit supérieure à la valeur du prêt. Une vigie de la société privée est effectuée par la Société au cas où une perte de valeur se matérialisait afin de constituer une provision éventuelle.

Prêt 2 Société privée - Les redevances remboursables à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 sont calculées en fonction des volumes de minerai facturés par la société privée à ses clients miniers pour les services de transport ferroviaire offerts. Des versements supplémentaires envers la société privée pour un montant total de 2,5 millions de dollars ont été faits au cours de l'exercice financier 2022-2023. Au 31 mars 2023, un montant de 93 milliers de dollars pour de l'avancement de travaux était inclus dans le poste « créditeurs et charges à payer » (0 \$ au 31 mars 2022). Une vigie de la société privée est effectuée par la Société au cas où une perte de valeur se matérialisait afin de constituer une provision éventuelle.

#### 6. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

|                                                          | 2023     | 2022     |
|----------------------------------------------------------|----------|----------|
| <b>Société ferroviaire du Nord québécois, s.e.c.</b>     |          |          |
| Placement de portefeuille                                |          |          |
| Solde au début de l'exercice                             | 14 952   | 14 952   |
| Remboursement de capital sur placement de portefeuille   | -        | -        |
| Solde à la fin de l'exercice                             | 14 952   | 14 952   |
| Moins-value sur placement de portefeuille                |          |          |
| Solde au début de l'exercice                             | (14 952) | (14 952) |
| Provision pour moins-value sur placement de portefeuille | -        | -        |
| Solde à la fin de l'exercice                             | (14 952) | (14 952) |
|                                                          | -        | -        |

## Société du Plan Nord

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 6. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (suite)

##### Société ferroviaire du Nord québécois, s.e.c. (suite)

Ce placement de portefeuille a été transféré du Fonds du Plan Nord à la Société à une valeur comptable nulle au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016. Une perte de valeur équivalente aux investissements supplémentaires effectués subséquemment par la Société a été constatée en raison de la très faible probabilité de récupérer, à court ou moyen terme, sa mise de fonds et de tirer un rendement de son placement. Aucun investissement supplémentaire n'a été effectué durant l'exercice 2022-2023 (aucun durant l'exercice 2021-2022).

| (en dollars)                                      | 2023          | 2022   |
|---------------------------------------------------|---------------|--------|
| <b>Société ferroviaire QC Rail, s.e.c.</b>        |               |        |
| Placement de portefeuille                         |               |        |
| Solde au début de l'exercice                      | 100 \$        | 100 \$ |
| Acquisition de part sur placement de portefeuille | -             | -      |
| Solde à la fin de l'exercice                      | <b>100 \$</b> | 100 \$ |

La Société possède des parts dans une Société en commandite privée nommée Société ferroviaire Qc Rail s.e.c. Cette dernière fut créée le 13 mars 2020.

| (en dollars)                                      | 2023        | 2022 |
|---------------------------------------------------|-------------|------|
| <b>9414-6479 Québec inc. (participation 50 %)</b> |             |      |
| Placement de portefeuille                         |             |      |
| Solde au début de l'exercice                      | 1 \$        | 1 \$ |
| Acquisition de 1 action ordinaire                 | -           | -    |
| Solde à la fin de l'exercice                      | <b>1 \$</b> | 1 \$ |

La société 9414-6479 Québec inc. agit en tant que commandité de la Société ferroviaire QC Rail, s.e.c.

#### 7. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE PUBLIQUE

|                                                                 | 2023           | 2022    |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|---------|
| <b>Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.</b> | <b>192 269</b> | 167 868 |

Le 27 mars 2017, Investissement Québec a transféré ses parts de la SFP Pointe-Noire à la Société, en échange d'une compensation. Par la suite, d'autres parts ont été souscrites dans la SFP Pointe-Noire pour un investissement total de 100,3 millions de dollars au 31 mars 2017. Des investissements supplémentaires pour des parts ont eu lieu au cours de l'exercice 2017-2018, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 portant l'investissement total à 201 millions de dollars. Les résultats de la SFP Pointe-Noire depuis l'acquisition par la Société amènent la valeur de la participation dans la SFP Pointe-Noire au 31 mars 2023 à 192,3 millions de dollars (167,9 millions de dollars au 31 mars 2022). La mission de cette société est de relancer les activités ferroviaires et portuaires des infrastructures situées à Sept-Îles selon le principe d'accès multiusagers afin de répondre aux besoins de sociétés minières et d'autres utilisateurs.

## Société du Plan Nord

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 7. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE PUBLIQUE (suite)

Renseignements financiers sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.

|                                                                                | 2023           | 2022           |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>                                         |                |                |
| <b>Actif</b>                                                                   |                |                |
| Immobilisations corporelles                                                    | 398 271        | 316 638        |
| Autres actifs                                                                  | 148 493        | 192 081        |
|                                                                                | <b>546 764</b> | <b>508 719</b> |
| <b>Passif</b>                                                                  |                |                |
| Sommes dues à des partenaires                                                  | 3 100          | 3 100          |
| Prêts de l'administrateur                                                      | 22 670         | 52 670         |
| Autres passifs                                                                 | 328 725        | 285 081        |
|                                                                                | <b>354 495</b> | <b>340 851</b> |
| <b>Avoir net de la Société en commandite</b>                                   | <b>192 269</b> | <b>167 868</b> |
|                                                                                | <b>2023</b>    | <b>2022</b>    |
| <b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b>                                                      |                |                |
| Revenus                                                                        | 115 495        | 98 776         |
| Charges                                                                        | 103 525        | 85 819         |
| <b>Résultat net</b>                                                            | <b>11 970</b>  | <b>12 957</b>  |
| Gain (perte) actuariel(le) net(te) au titre des régimes à prestations définies | (345)          | 762            |
| Réévaluation du passif environnemental                                         | (12 224)       | 285            |
| <b>Résultat global</b>                                                         | <b>(599)</b>   | <b>14 004</b>  |

La SFP Pointe-Noire prépare ses états financiers selon les Normes internationales d'information financière depuis l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

#### Éventualité de SFP Pointe-Noire

##### Réclamation de fournisseur

Au cours de l'exercice, une poursuite d'un montant de 5,5 millions de dollars a été intentée par Groupe Pro-B contre la SFP Pointe-Noire à la suite d'une contestation concernant des coûts supplémentaires dans le cadre de l'exécution d'un contrat. La direction de la SFP Pointe-Noire croit au bien-fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits devant les tribunaux. De l'avis de la direction, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant, le cas échéant, que la SFP Pointe-Noire pourrait être appelée à verser. Un frais courus de 506 milliers de dollars a été imputés aux charges de l'exercice terminé le 31 mars 2023.

#### 8. SUBVENTIONS

|                                | 2023   | 2022   |
|--------------------------------|--------|--------|
| Ministères et organismes       |        |        |
| Société d'habitation du Québec | 13 618 | 13 338 |
| Transports et Mobilité durable | 12 427 | 11 125 |
| Éducation                      | 127    | 411    |

## Société du Plan Nord

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 8. SUBVENTIONS (suite)

|                                                                                                | 2023          | 2022          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Ministères et organismes (suite)                                                               |               |               |
| Enseignement supérieur                                                                         | 1 468         | 1 000         |
| Tourisme                                                                                       | 7 500         | -             |
| Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs                        | 3 926         | 2 359         |
| Culture et Communications                                                                      | 1 650         | 1 970         |
| Société de développement de la Baie-James                                                      | 9 100         | 20 000        |
| Fondation de la Faune du Québec                                                                | 200           | -             |
| Ressources naturelles et des Forêts                                                            | 1 440         | 552           |
| Recyc-Québec                                                                                   | 1 072         | 21            |
| Affaires municipales et de l'Habitation                                                        | 80            | -             |
| Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation                                                | 187           | -             |
| Secrétariat à la condition féminine                                                            | 240           | -             |
| Sécurité publique                                                                              | 966           | -             |
| Autres actions                                                                                 |               |               |
| Fonds d'initiatives du Plan Nord                                                               | (56)          | 108           |
| Fonds d'initiatives nordiques                                                                  | 4 452         | 2 257         |
| Ententes sectorielles                                                                          | 141           | -             |
| Télécommunications - Nunavik                                                                   | 13 570        | 21 720        |
| Télécommunications - Eeyou Istchee Baie-James                                                  | 40            | 960           |
| Réseau de tours cellulaire en Eeyou Ischtee Baie-James                                         | 106           | -             |
| Centre régional de réadaptation au Nunavik                                                     | 605           | 100           |
| Nettoyage des sites d'entreposage de matières dangereuses                                      | (363)         | 1 111         |
| Développer l'expertise et l'entrepreneuriat dans le secteur de l'économie circulaire           | 209           | 103           |
| Développement de serres communautaires                                                         | 383           | 668           |
| Formation de la main-d'œuvre en milieu nordique                                                | 252           | 397           |
| Clinique de services et soins de santé vétérinaires au Nunavik                                 | 181           | 319           |
| Soutenir l'élaboration de plans de développement d'infrastructures                             | 80            | 600           |
| Optimiser le transport de marchandises                                                         | 384           | 115           |
| Répondre aux besoins des donneurs d'ordres des secteurs minier et forestier                    | 214           | 62            |
| Laboratoires mobiles pour l'acquisition de connaissances hydriques                             | 41            | 73            |
| Accompagner les grandes entreprises en matière de responsabilité sociale sur le territoire     | 111           | -             |
| Développer l'offre de services de télésanté                                                    | 1 363         | 12            |
| Réaliser des projets-pilotes de récupération de chaleur                                        | 23            | -             |
| Financer les infrastructures de l'Institut nordique du Québec et ses composantes territoriales | 1 225         | 1 040         |
| Projet de recherche dans la fosse du Labrador Schefferville et Kuujuaq                         | (35)          | 60            |
| Enveloppe d'opportunité                                                                        | 16 703        | 1 191         |
| Autres                                                                                         | 29            | 101           |
|                                                                                                | <b>93 659</b> | <b>81 773</b> |

## Société du Plan Nord

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 9. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2023, la Société ne dispose plus d'une marge de crédit bancaire sans garantie (31 mars 2022 : 80 millions de dollars) remboursable à demande. Les montants empruntés portaient intérêt au taux préférentiel diminué de 0,5 %. Au 31 mars 2023, le solde de la marge de crédit est de 0 \$ (30 millions de dollars au 31 mars 2022). Le prêt fut remboursé le 2 juin 2022.

#### 10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

|                                                                      | 2023          | 2022          |
|----------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Subventions à des apparentés                                         | 20 036        | 41 131        |
| Autres subventions                                                   | 14 780        | 7 923         |
| Autres créditeurs et charges à payer                                 |               |               |
| Agence du revenu du Québec                                           | 1             | -             |
| Secrétariat du Conseil du trésor                                     | 4             | -             |
| Fonds de la cybersécurité et du numérique                            | 27            | -             |
| Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux | -             | 24            |
| Ministère du Conseil exécutif                                        | -             | 73            |
| Centre d'acquisitions gouvernementales                               | -             | 1             |
| Autres                                                               | 1 117         | 768           |
|                                                                      | <b>35 965</b> | <b>49 920</b> |

#### 11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

##### Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), ce dernier faisant partie du RRPE. Ces régimes de retraite interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,04 % à 9,69 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE qui devait être versé par l'employeur pour l'année civile 2022. Ainsi, la Société a estimé un montant de compensation à 6,00 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022. Le versement de cette compensation a pris fin le 31 décembre 2022.

Les cotisations de la Société, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 554 milliers de dollars (585 milliers de dollars au 31 mars 2022). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## Société du Plan Nord

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

##### **Provision pour congés de maladie**

La Société dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de la limite prescrite. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Pour les professionnels, des mesures transitoires sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2024. Celles-ci prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2019. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Pour les fonctionnaires, les mêmes dispositions transitoires étaient applicables du 1er avril 2017 au 31 mars 2022. Ainsi, les journées de congé de maladie toujours inutilisées de la banque constituée le 1er avril 2017 ont été payées à 70 % au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

|                                                         | 2023       | 2022       |
|---------------------------------------------------------|------------|------------|
| Taux d'indexation                                       | 2,00%      | 2,00%      |
| Taux moyen pondéré d'actualisation                      | 4,19%      | 3,26%      |
| Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs | 0 à 33 ans | 0 à 33 ans |

Les variations de la provision au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

|                                             | 2023       | 2022       |
|---------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Solde au début</b>                       | <b>313</b> | <b>271</b> |
| Charge de l'exercice                        | 224        | 220        |
| Prestations versées                         | (196)      | (171)      |
| Banque constituée le 1er avril 2017 à payer | -          | (7)        |
| <b>Solde à la fin</b>                       | <b>341</b> | <b>313</b> |

#### 12. AVANCES DU MINISTÈRE DES FINANCES

|                                                                                   | 2023           | 2022          |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| Ministère des Finances #1 sans intérêt et échéant le 19 juin 2029                 | 50 000         | 50 000        |
| Ministère des Finances #2 sans intérêt et échéant le 1 <sup>er</sup> juillet 2029 | 1 931          | 1 931         |
| Ministère des Finances #3 sans intérêt et échéant le 9 décembre 2030              | 50 000         | 25 000        |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                                               | <b>101 931</b> | <b>76 931</b> |

Ministère des Finances #1 - Décret 619-2019 autorisant le ministre des Finances à avancer à la Société un montant maximal de 50 millions de dollars pour une prise de participation supplémentaire dans les parts de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire s.e.c. (note 7).

Ministère des Finances #2 - Décret 790-2019 autorisant le ministre des Finances à avancer à la Société un montant maximal de 2.9 millions de dollars pour un prêt d'une société privée (note 5). Durant l'exercice 2022-2023, aucune somme n'a été encaissée par la Société (0 \$ en 2021-2022).

## Société du Plan Nord

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 12. AVANCES DU MINISTÈRE DES FINANCES (suite)

Ministère des Finances #3 - Décret 1324-2020 autorisant le ministre des Finances à avancer à la Société un montant maximal de 50 millions de dollars pour une prise de participation supplémentaire dans les parts de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire s.e.c. (note 7). Durant l'exercice 2022-2023, une somme de 25 millions de dollars (25 millions de dollars en 2021-2022) a été encaissée par la Société portant le solde de l'avance au 31 mars 2023 à 50 millions de dollars (25 millions de dollars au 31 mars 2022). Une prise de participation supplémentaire dans les parts de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire s.e.c. a eu lieu au cours de l'exercice 2022-2023 pour un montant de 25 millions de dollars (25 millions de dollars en 2021-2022).

#### 13. DETTE À LONG TERME

La Société est autorisée, en vertu du décret 618-2019 du gouvernement du Québec, à instituer un régime d'emprunt à long terme valide jusqu'au 30 juin 2022 auprès du ministère des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement pour un montant maximal de 30 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2022-2023, une dette de 30 millions de dollars a été contractée par la Société pour le compte de la SFP Pointe-Noire (0 \$ en 2021-2022). Cet emprunt, portant intérêt au taux de 3,848 %, est remboursable par versements annuels en capital de 1,5 million de dollars et vient à échéance le 2 juin 2042.

En contrepartie, la Société a octroyé un prêt d'un montant équivalent à la SFP Pointe-Noire aux mêmes conditions et avec la même échéance. Afin de garantir le remboursement du prêt, la SFP Pointe-Noire a contracté une hypothèque mobilière de 42,3 millions de dollars. De plus, une subvention en service de dette de 42,3 millions de dollars est octroyée à la SFP Pointe-Noire par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour pourvoir au paiement en capital, intérêts, frais d'émission et frais de gestion de l'emprunt contracté auprès de la Société conformément au décret numéro 500-2018. Le versement de la subvention par le ministère des Transports et de la Mobilité durable sera transmis directement à la Société en paiement du prêt fait à la SFP Pointe-Noire et sera versé subséquemment au ministère des Finances en remboursement de la dette contractée par la Société.

Au 31 mars 2023, aucun montant n'est présenté à l'état de la situation financière ni à l'état des résultats et de l'excédent cumulé de la Société concernant cet emprunt, le prêt à une entreprise publique ainsi que les charges et revenus s'y rattachant puisqu'ils sont compensés en totalité.

Le montant des intérêts reçus et payés au cours de l'exercice s'élève à 0 \$ tandis que les intérêts courus et à recevoir sont de 975 milliers de dollars.

Les versements en capital à effectuer et à recouvrer de l'entreprise publique au cours des prochains exercices s'élèvent à :

|                   |               |
|-------------------|---------------|
| 2024              | 1 500         |
| 2025              | 1 500         |
| 2026              | 1 500         |
| 2027              | 1 500         |
| 2028              | 1 500         |
| 2029 et suivantes | 22 500        |
|                   | <b>30 000</b> |

#### 14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

|                                                                                                                                                                            | 2023       | 2022       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Société québécoise des infrastructures #1 - Valeur nominale de 145, versements mensuels de 3, taux d'intérêt effectif de 2,36 % et échéant le 1 <sup>er</sup> avril 2024   | 33         | 62         |
| Société québécoise des infrastructures #2 - Valeur nominale de 234, versements mensuels de 4, taux d'intérêt effectif de 1,95 % et échéant le 1 <sup>er</sup> janvier 2026 | 135        | 181        |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                                                                                                                                        | <b>168</b> | <b>243</b> |

## Société du Plan Nord

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

|      |            |
|------|------------|
| 2024 | 77         |
| 2025 | 50         |
| 2026 | 41         |
|      | <b>168</b> |

#### 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                               |                                                                                              |                                         |                                              |                               | 2023       |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------|------------|
|                               | Améliorations<br>locatives louées<br>en vertu d'un<br>contrat de<br>location-<br>acquisition | Mobilier et<br>équipements de<br>bureau | Équipements<br>informatiques et<br>logiciels | Développement<br>informatique | Total      |
| <b>Coût</b>                   |                                                                                              |                                         |                                              |                               |            |
| Solde au début                | 444                                                                                          | 77                                      | 15                                           | -                             | 536        |
| Acquisitions                  | -                                                                                            | 1                                       | 9                                            | 409                           | 419        |
| Solde à la fin                | 444                                                                                          | 78                                      | 24                                           | 409                           | 955        |
| <b>Amortissement cumulé</b>   |                                                                                              |                                         |                                              |                               |            |
| Solde au début                | 124                                                                                          | 31                                      | 6                                            | -                             | 161        |
| Amortissement                 | 44                                                                                           | 15                                      | 6                                            | -                             | 65         |
| Solde à la fin                | 168                                                                                          | 46                                      | 12                                           | -                             | 226        |
| <b>Valeur comptable nette</b> | <b>276</b>                                                                                   | <b>32</b>                               | <b>12</b>                                    | <b>409</b>                    | <b>729</b> |

|                               |                                                                                              |                                         |                                              |                               | 2022       |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------|------------|
|                               | Améliorations<br>locatives louées<br>en vertu d'un<br>contrat de<br>location-<br>acquisition | Mobilier et<br>équipements de<br>bureau | Équipements<br>informatiques et<br>logiciels | Développement<br>informatique | Total      |
| <b>Coût</b>                   |                                                                                              |                                         |                                              |                               |            |
| Solde au début                | 440                                                                                          | 59                                      | 15                                           | -                             | 514        |
| Acquisitions                  | 4                                                                                            | 18                                      | -                                            | -                             | 22         |
| Solde à la fin                | 444                                                                                          | 77                                      | 15                                           | -                             | 536        |
| <b>Amortissement cumulé</b>   |                                                                                              |                                         |                                              |                               |            |
| Solde au début                | 79                                                                                           | 17                                      | 1                                            | -                             | 97         |
| Amortissement                 | 45                                                                                           | 14                                      | 5                                            | -                             | 64         |
| Solde à la fin                | 124                                                                                          | 31                                      | 6                                            | -                             | 161        |
| <b>Valeur comptable nette</b> | <b>320</b>                                                                                   | <b>46</b>                               | <b>9</b>                                     | <b>-</b>                      | <b>375</b> |

Au 31 mars 2023, un montant de 66 milliers de dollars pour une acquisition d'immobilisations corporelles était incluse dans le poste "créditeurs et charges à payer" (0 \$ au 31 mars 2022).

## Société du Plan Nord

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Au cours de l'exercice, la Société n'a acquis aucune amélioration locative qui est louée en vertu de contrats de location-acquisition n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (4 milliers de dollars en 2022).

Le projet inclus à la catégorie d'immobilisation "Développement informatique" est en cours de développement et a une valeur comptable nette de 409 milliers de dollars en 2023. Ce dernier ne fait pas l'objet d'un amortissement au 31 mars 2023.

#### 16. AVANCES AUX EMPLOYÉS

Les avances aux employés correspondent à une avance de 8 jours de salaire consentie aux employés afin de permettre à la Société de reporter de deux semaines le versement de la paie. Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables au plus tard au départ de l'employé.

#### 17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

##### Obligations contractuelles

La Société est engagée auprès d'apparentés dans le cadre d'ententes relatives à la mise en œuvre du Plan d'action nordique 2020-2023 du gouvernement du Québec ainsi qu'en vertu de décrets pris par le gouvernement du Québec avant l'entrée en fonction de la Société et dont elle assure la continuité conformément à l'article 102 de sa loi constitutive. Le total de ces engagements est de 8,4 millions de dollars (34,6 millions de dollars au 31 mars 2022).

Ces ententes comportent des montants annuels d'engagement maximum qui sont versés en fonction du degré de réalisation des actions prévues et sur présentation de pièces justificatives. Elles ne comportent toutefois pas de montant minimum à verser.

La Société est également engagée à verser des aides financières totalisant 48,2 millions de dollars \$ (29,3 millions de dollars au 31 mars 2022) pour la réalisation de divers projets d'amélioration d'infrastructures sur le territoire nordique du Québec et dans le cadre de divers programmes.

Les versements pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

|      | Apparentés | Autres | TOTAL  |
|------|------------|--------|--------|
| 2024 | 8 415      | 47 217 | 55 632 |
| 2025 | -          | 739    | 739    |
| 2026 | -          | 200    | 200    |
|      | 8 415      | 48 156 | 56 571 |

##### Droits contractuels

La Société a conclu une entente avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour promouvoir le développement de solutions novatrices aux défis environnementaux en soutenant le fonctionnement et la mise en œuvre de la programmation de l'Institut nordique du Québec, en vertu laquelle, elle recevra des sommes de la part de cet apparenté. Le total engagé à recevoir de l'aide financière est de 1 million de dollars et devrait être reçu au cours de 2023-2024.

#### 18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration ainsi que du président-directeur général de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

## Société du Plan Nord

### Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 19. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles. L'analyse suivante indique l'exposition de la Société aux risques au 31 mars 2023.

##### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent la Société à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie, des débiteurs à l'exception des taxes à la consommation, d'un prêt à une entreprise publique et des prêts.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, correspondant à leur valeur comptable, est la suivante :

|                                                     | 2023          | 2022          |
|-----------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Trésorerie                                          | 14 739        | 22 739        |
| Débiteurs à l'exception des taxes à la consommation | 160           | 81            |
| Prêts à une entreprise publique                     | 22 670        | 52 670        |
| Prêts                                               | 5 300         | 4 162         |
|                                                     | <b>42 869</b> | <b>79 652</b> |

Le risque de crédit associé à la trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont une coopérative de services financiers canadienne ainsi qu'une banque canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationale. Le risque de crédit associé aux débiteurs est jugé négligeable, considérant l'importance des sommes. Aucune provision pour mauvaise créance n'a été jugée nécessaire.

L'exposition maximale du risque de crédit lié aux prêts à une entreprise publique et aux prêts correspond à leur valeur comptable à l'état de la situation financière. La Société juge que le risque de crédit associé au prêt à une entreprise publique est négligeable étant donné qu'il a été octroyé à une entité gouvernementale et de la qualité du crédit de la partie à laquelle le prêt a été consenti. La Société juge que le risque de crédit associé aux prêts est atténué par une hypothèque mobilière liée au prêt #1. De plus, à la date de préparation des états financiers, une évaluation de la valeur des prêts a été effectuée en considérant notamment, les tendances historiques des emprunteurs, les conditions actuelles et toute circonstance particulière connue à cette date. La Société est d'avis que la provision de 931 milliers de dollars est suffisante.

##### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

La Société est peu exposée au risque de liquidité étant donné que le Fonds du Plan Nord verse, sur demande, les subventions que la Société octroie et que, à l'égard des opérations courantes, une subvention est versée mensuellement sur la base des prévisions de trésorerie.

Au 31 mars 2023, l'échéance des passifs financiers de la Société, soit les créanciers et charges à payer ainsi que la provision pour vacances totalisant 36,6 millions de dollars, est de moins de six mois pour la majorité.

##### **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

## **Société du Plan Nord**

### **Notes complémentaires**

Au 31 mars 2023

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### **19. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

##### ***Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie porte intérêt à un taux variable. La Société ne comptant pas sur les revenus d'intérêts pour ses opérations courantes, le risque de taux d'intérêt relativement au flux de trésorerie auquel elle est exposée est minime.

La dette à long terme est émise à un taux d'intérêt fixe, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie.

#### **20. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de 2022 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2023.



